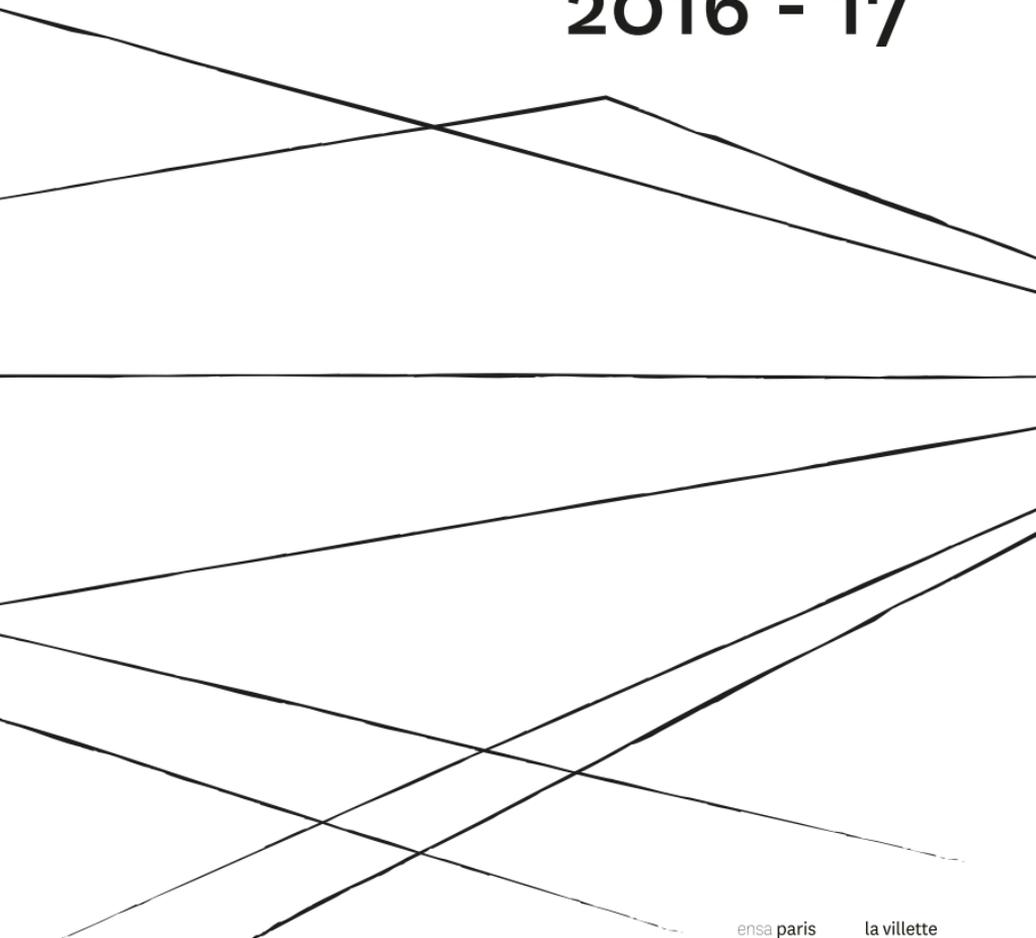


LIVRET DE L'ÉTUDIANT À L'ENSAPLV

2016 - 17



ACCUEIL

L'accueil principal de l'école est situé au 144, avenue de Flandre – 75019 Paris. L'école est ouverte du lundi au vendredi de 9h à 22h et le samedi de 9h à 19h.

Les missions de l'accueil sont les suivantes:

- accueillir, informer et orienter;
- distribuer les clés et le matériel pédagogique;
- distribuer les plaquettes des programmes pédagogiques de tous les cycles et formations;
- informer sur les emplois du temps des cours et des enseignants.

On y trouve :

- un distributeur de cartes de photocopies rechargeables;
- deux photocopieurs à carte;
- les casiers de l'ensemble des enseignants;
- les objets trouvés.

Équipe: Patricia **Bonhoure**, André **Bapin**, Laurent **Coutaudier**, Hammar **Djenhia**, Francis **Gorain**, Guglielmo **Mazzocchi**, Laurent **Sonneville**, Sébastien **Martins-Boyard**.

Tél. : 01 40 65 23 00

ADRESSES

L'ENSAPLV est présente sur trois sites différents:

- Administration, services généraux et techniques, salles de cours :
144 avenue de Flandre - 75019 Paris
Tél. : 01 44 65 23 00 - Fax : 01 44 65 23 01
- Atelier numérique : 11 rue de Cambrai - 75019 Paris Bât. 33
Tél. : 01 40 05 56 52
- 6 Laboratoires de recherche et salles de cours : 118/130, avenue Jean Jaurès - 75019 Paris t

AFFICHAGE

Toutes les informations concernant les enseignements et les enseignants (cours, déplacements, jurys...) sont affichées sur les panneaux extérieurs, face à l'accueil. Les informations concernant la vie étudiante se trouvent face à l'atelier de reprographie ou à la cafétéria. Les offres de stages et les avis de concours sont consultables dans le couloir de l'administration et sur le site internet de l'école. Les informations relatives à l'actualité architecturale se situent sur le panneau face à l'accueil.

NB : Les petites annonces sont affichées pendant un mois; il est recommandé de les dater. Le panneau est placé à côté du local de l'association La Villette étudiante, situé au rez-de-chaussée - Atrium.

AIDES FINANCIÈRES

Les étudiants peuvent bénéficier de différentes aides personnalisées.

AIDES AU LOGEMENT APL, ALF, ALS

Si vous payez un loyer ou remboursez un prêt pour votre résidence principale, et si vos ressources sont modestes, vous pouvez bénéficier de l'une des trois aides au logement suivantes :

- l'aide personnalisée au logement (Apl),
l'allocation de logement familiale (Alf) ou l'allocation de logement social (Als). Elles ne sont pas cumulables. L'ordre de priorité est le suivant : Apl, Alf, Als.

→ [plus d'infos](#)

► BOURSE SUR CRITÈRES SOCIAUX

Les bourses sont attribuées en fonction de trois critères : les revenus du foyer fiscal, le nombre d'enfants à charge fiscale et l'éloignement du lieu d'études. Ce calcul diffère de celui appliqué pour l'enseignement secondaire, vous êtes peut-être éligible à une bourse.

La demande de bourse (Dossier Social Étudiant) doit être formulée entre le 15 janvier et le 30 avril.

→ [Effectuer une simulation en ligne](#)

La Caisse d'allocations familiales (CAF) gère les différentes allocations de logement auxquelles les étudiants peuvent prétendre : Allocation Logement à caractère Social (ALS), Aide Personnalisée au Logement (APL)... → www.caf.fr

► CAUTION LOCATIVE ÉTUDIANTE (CLE)

La CLE propose une caution solvable aux étudiants ne disposant pas de garants. Ce dispositif permet en cas de besoin de bénéficier d'une aide pour le paiement du loyer. La CLE est mobilisable pour tous les étudiants âgés de moins de 28 ans. La cotisation à verser à la CLE équivaut à 1,5% du loyer. Retrait du dossier sur www.lokaviz.fr

► AIDE À L'INSTALLATION DANS UN LOGEMENT POUR LES ÉTUDIANTS BOURSIERS (AILE)

La Ville de Paris propose une aide de 900 € pour une première installation dans un logement privé à Paris. Peuvent en bénéficier les étudiants boursiers, détenteurs d'un bail (individuel ou en colocation) pour un logement dans Paris.

L'aide est gérée par le [→www.crous-paris.fr](http://www.crous-paris.fr)

ALLOCATION

FONDS D'AIDE À LA VIE ÉTUDIANTE – FAVE

Ce fonds provient de la cotisation obligatoire des étudiants dans tous les établissements d'enseignement supérieur publics. Il leur revient sous forme d'aide sociale individualisée (une partie du fonds est redistribuée par l'assistante sociale) ou sous forme d'aide à des activités collectives étudiantes. La demande de cette aide exceptionnelle doit être adressée par écrit au directeur de l'école.

Contact : Patricia **Bernaix** – pbernaix@paris-lavillette.archi.fr

Tél. : 01 44 65 23 17

ANCIENS ÉLÈVES

voir **OBSERVATOIRE DES DÉBOUCHÉS**

ARCHISCOPIE

Périodique édité par la Cité de l'architecture et du patrimoine sur les rendez-vous de la culture architecturale (trimestriel). Archiscopie peut être consulté au centre de documentation de l'ENSAPLV.

[→ www.archiscopie.fr](http://www.archiscopie.fr)

ASSISTANTE SOCIALE

L'assistante sociale peut vous venir en aide pour des difficultés d'ordre personnel, familial ou social. Elle instruit les demandes d'aides financières sur le Fonds de solidarité universitaire (FSU). Ce fonds permet d'attribuer des aides ponctuelles, sous forme de prêts sur bourse ou de dons, aux étudiants se trouvant temporairement en difficulté financière. Les dossiers sont examinés par une commission paritaire sociale. Les dons et prêts sont attribués sur critères sociaux et universitaires déterminés en Conseil d'Administration du Crous.

Contact : Mme Louise **Fêtu**, sur rendez-vous à l'École nationale supérieure des Beaux-Arts - 14, rue Bonaparte - 75006 Paris
Tél. : 01 47 03 50 50.

ASSOCIATION DIDATTICA

L'association didattica a été fondée en 2001 au sein de l'École nationale supérieure d'architecture de Paris La Villette et rassemble des architectes, des artistes, des chercheurs, des enseignants (du primaire, secondaire et supérieur) et des étudiants de toutes disciplines qui font l'hypothèse qu'il n'y a pas de pratiques démocratiques d'architecture sans pédagogie.

Il s'agit, pour ses membres, de donner accès à la création, en tant que celle-ci permet l'apprentissage de savoirs et savoirs faire, l'émancipation individuelle, et favorise une citoyenneté active.

La méthode de didattica peut être résumée autour de deux orientations : la pédagogie du projet et le projet pédagogique.

Didattica est une association loi 1901 qui a pour objet statutaire d'encourager le développement de la sensibilité à l'architecture et à l'aménagement et de contribuer à l'émergence du citoyen créatif et à la lutte contre les inégalités. Elle a pour objectif de soutenir les acteurs de la vie scolaire, associative, politique et les habitants dans leur action sur l'environnement, dans le développement de connaissances, et de projets culturels.

L'association est agréée jeunesse et éducation populaire et est affiliée à la Ligue de l'enseignement.

L'association didattica est un lieu de formation et un centre de ressources spécialisé dans les domaines de l'architecture, l'éducation et la démocratie. Dans ce lieu ouvert au public (sur rendez-vous) sont proposés :

- de la documentation spécialisée (ouvrages, revues, travaux d'étudiants et des vidéos)
- des conseils et de l'accompagnement de projets
- des contacts de personnes ressources, de collectifs et de lieux d'intervention
- de la formation

Contact : didattica.asso@gmail.com

ASSOCIATION LA VILLETTE ÉTUDIANTE

Ella a pour vocation d'agrémenter la vie étudiante au travers de spectacles, conférences, d'expositions, de soirées, de voyages, d'une cafétéria, d'une coopérative et des sports. La Villette Etudiante permet un contact simple et direct entre l'administration et les étudiants. Elle a également pour but d'accompagner les projets associatifs des étudiants.

Tout étudiant à l'ENSAPLV peut devenir membre de La Villette Etudiante moyennant une cotisation de 5 €, et peut donc s'investir et bénéficier de tous les pôles de l'association.

Afin de pouvoir mener ces divers projets, La Villette Etudiante est divisée en 5 pôles principaux :

► Asso6

Elle organise le Week-end d'intégration, les voyages, les soirées, mais aussi des workshops et des projections. Ouverte aux étudiants, elle est le tremplin de projets étudiants (théâtre, fanfare, sites internet, ...) grâce à sa capacité financière et administrative.

Situation : rez-de-chaussée près de l'atrium, ouvert à tous. Réunions ouvertes à tous les motivés une fois par semaine.

Président : Dorian **Trinh Dinh** -

Tél. : 06 58 46 34 71 - asso6lavillette@gmail.com

→ *plus d'infos*



► Pôle Musique

Il regroupe 3 ateliers différents dont :

- La Fanfare, Présidente : Zoé **Logié** - Tél : 06 63 75 11 34

- Assonance : association de formation à la musique électronique.

Contact : Martin **Schin** -

- Le Coeur d'Homme

Le pôle musique de La Villette a été créé en 2014 et propose à des étudiants motivés de venir s'exercer à la pratique vocale, instrumentale, ou encore musique expérimentale (électronique).

Se renseigner auprès des responsables en ce qui concerne les horaires et lieux de répétition .

Le programme est de la responsabilité du chef de chœur, et des président, responsables de chaque atelier.

Tout étudiant désireux de chanter ou jouer est le bien venu.

L'important est la motivation et le sens de l'engagement : un chœur est un groupe soudé.

Les prestations se font généralement en fin d'année scolaire (pour présenter le programme travaillé durant l'année) et comporte au minimum une représentation à l'ENSAPLV.

► La K'Fet

Autogérée par les étudiants, la K'fet permet aux étudiants de venir prendre un café ou un thé, elle permet également aux étudiants de se restaurer le midi de plats cuisinés par les étudiants cafetiers. C'est donc un véritable lieu de vie qui s'organise autour de ce pôle. Elle accueille aussi régulièrement des expositions.

horaires : du lundi au vendredi de 9 h à 18 h

Présidente : Kanto **Raveloarison** - kfetlavillette@gmail.com

→ *plus d'infos*



► La Coco

Située dans la salle 100, elle permet aux étudiants de se ravitailler en matériel et fournitures diverses à des prix très bas, mais surtout au sein même de l'école. Là encore, ce sont des étudiants bénévoles qui tiennent les permanences. Pour la rentrée, la Coco vous propose un « pack rentrée » avec le matériel de base.

Horaires : 12h30-14h et 17h30-19h du lundi au vendredi

Président : Christopher **Biwete**

cooperative.etudiante.lavillette@gmail.com



► La Vilette sportive

Depuis quatre ans, l'association sportive propose la pratique de différents sports en coopération avec l'association étudiante de Belleville. Tout adhérent à La Vilette Etudiante peut pratiquer le foot, le badminton, le basket, et le rugby. Une association avec une salle de sport à proximité de l'école sera mise en place et des rencontres seront organisées dans l'année.

Elle propose cette année un voyage au ski en février.

Présidente : Thomas **Powless** - lavillettesportive@gmail.com

→ [plus d'infos](#)



Antoine CATHALA : Assistant administratif (interlocuteur UNJA),
Claire GASSE : Responsable administrative (Gestion MSP HMONP),
David LE PEUTREC : Assistant administratif (Gestion des projets pédagogiques/culturels)

Tél. : 01.44.65.23.32

Portable : 06.60.99.79.64

passerellev@yahoo.fr

→ www.passerellev.com

► Autres associations étudiantes et collectifs

Opco (Opéra Construit) est un collectif, atelier d'auto-construction, auto-géré au sein de l'ENSAPL pour repenser l'école. Les membres d'Opco ont terminé la construction de la terrasse situé devant la K'Fèt, rénové l'escalier emblématique de l'école et deux de ses membres ont créé « l'Hôtel à sieste » situé au fond de la cour. Des tables rondes sont organisées chaque semaine.

opera.construit@gmail.com



Bellastock est une association d'architecture oeuvrant pour la valorisation des territoires et de leurs ressources en proposant des alternatives à l'acte de construire.

Elle a été créée en 2006 au sein de l'école d'architecture de Belleville par trois étudiants, aujourd'hui diplômés, qui ont voulu pallier au manque de manipulation et d'expérimentation pratique dans leur cursus. C'est dans ce but, qu'ils montent un festival d'architecture consistant en la création d'une ville éphémère expérimentale. Les participants conçoivent construisent à l'échelle 1 : 1 des structures qui sont leur habitat le temps de l'événement.

Au fil des années, Bellastock a diversifié son activité en multipliant les partenariats avec les écoles françaises et internationales, les entreprises, les Institutions publiques et avec l'ensemble des acteurs impliqués au sein de projets d'aménagement de la ville et du territoire
→ www.bellastock.com/

Adresse : 60 boulevard de la Vilette 75019 Paris

Tél. : 01 53 38 50 76

contact@bellastock.com

Du lundi au vendredi de 9h à 20h

Atelier : ACTLAB, 9 quai du Châtelier 93450 L'Île-Saint-Denis

Tous les vendredi de 10h à 17h

actlab@bellastock.com

L'association **Une Ecole pour Guayas** a été créée par des étudiants et jeunes professionnels en novembre 2001. A l'origine l'objectif était d'aider matériellement et humainement l'école Barrera à Guayaquil (Equateur). Quelques années plus tard cette école avait développé, au cours des différentes missions et chantiers, une autonomie suffisante pour que le suivi s'arrête. Néanmoins, les actions ne se sont pas arrêtées là puisque l'association a poursuivi la création et le soutien d'écoles en Equateur.

Depuis 2011, les membres de l'association ne sont que des étudiants en école d'architecture à l'ENSAPLV et en école d'ingénieurs à l'ESTP.

→ www.uneecolepourguayas.com

uneecolepourguayas@gmail.com

Adresse : 7 rue Nicolet, 75018 Paris

Meydane ENSAPLV est une association qui a pour objet la promotion de l'architecture et du patrimoine du monde oriental.

L'association Meydane est implantée à Paris I Panthéon-Sorbone, Paris II Panthéon-Assas et Sciences Po Paris. Notre association a des activités de publications, d'organisation d'évènements et de projets interdisciplinaires avec les autres associations Meydane.»

Contact : Afsaneh **Samet Tehrani**, meydane.ensaplv@gmail.com

Tél. : 06 95 29 03 47

ASSOCIATION PASSERELLE V

Passerelle V est une association loi 1901 à vocation pédagogique et économique œuvrant au sein de l'ENSAPLV depuis 2003. Elle est également membre fondateur de l'UNJA : l'Union Nationale des Juniors Architectes.

L'association est habilitée à administrer un système de « conventions d'études » professionnalisantes et rémunérées ; il ne s'agit pas de contrats de travail.

Ces conventions permettent aux étudiants de l'ENSAPLV d'acquérir, tout au long de leurs études, une expérience professionnelle au-delà

des stages et de mettre en pratique l'enseignement dispensé à l'école. Les domaines d'intervention des étudiants au sein des structures d'accueil sont les suivants : architecture, urbanisme, maquettisme, graphisme, informatique, scénographie, économie de la construction, relevé, paysage, design.

Passerelle V s'adresse uniquement aux étudiants de l'ENSAPLV inscrits pour l'année universitaire en cours :

- aux étudiants ayant déjà une ou plusieurs expériences professionnelles en agence ;
- aux étudiants faisant leur stage obligatoire de 2e cycle et ayant négocié avec leur entreprise une compensation financière correspondant aux fourchettes de tarifs pratiqués par Passerelle V ;
- aux agences d'architecture ou autres structures d'accueil qui souhaitent continuer de travailler avec un étudiant après la fin de son stage en lui proposant une mission rémunérée ;
- aux agences ou autres qui souhaitent rétribuer de façon ponctuelle un étudiant parce qu'il a effectué une mission spécifique dans l'entreprise, selon ses compétences et les prix pratiqués par Passerelle V.

Les étudiants de l'ENSAPLV peuvent également passer par le biais des conventions d'études Passerelle V pour effectuer leur Mise en Situation Professionnelle (MSP) de formation HMONP ou de formation DSA.

ASSOCIATION PÉDAGOGIES ARCHITECTURES

Cette association a pour objectif le développement de la sensibilisation à l'architecture, à la ville et à l'environnement en milieu scolaire et en direction de la société ; en favorisant notamment les actions à caractère participatif. L'association développe des activités de formation de recherche, de pratiques opérationnelles, d'organisation de stages et d'encadrement de travaux d'étudiants notamment en partenariat avec les écoles d'architecture.

Contacts : Marc **Bourdier** et Christophe **Vallecillo**, enseignants de l'école. pedagogies-architectures@club-internet.fr

ATELIER MAQUETTES

L'Atelier Maquettes est un outil indispensable à la formation de l'architecte, par la possibilité qu'il donne à l'étudiant d'aborder en volume la troisième dimension, composante essentielle de l'enseignement de l'Architecture.

L'Atelier Maquettes de l'école est un lieu qui offre aux étudiants conseils techniques, outillage, et machines permettant la réalisation en volume de tout projet artistique ou technique lié à leur cursus (maquettes d'étude, de structure, de rendu, de détail, d'architecture navale, travaux d'arts plastiques, mobilier, prototypes, etc...)

Il est constitué de deux pôles, traditionnel et numérique, situés sur le même site au rez-de-chaussée de l'escalier 8, et permettant d'accueillir une cinquantaine d'étudiants simultanément dans une ambiance ouverte à l'échange.

L'atelier traditionnel, accessible aux étudiants toutes années confondues, permet le travail du bois, du polystyrène, des métaux en feuille, des plastiques et résines (découpe, ponçage, perçage, tournage, fraisage, soudure, etc...)

Le pôle numérique, accessible sur rendez-vous à partir de la licence 3, est doté d'une découpe laser et d'un fil chaud numérique. Une fraiseuse à commande numérique devrait prochainement venir compléter ce pôle. Le fonctionnement et la continuité pédagogique de l'Atelier Maquettes sont assurés par un responsable technique, deux responsables pédagogiques, et neuf étudiants moniteurs qui se partagent les 50 heures d'ouverture hebdomadaire.

Les horaires variant suivant les semestres seront affichés sur la porte de l'Atelier Maquettes.

Responsable technique : Marc **Fayolle**

Responsables pédagogiques : Alain **Raynaud** et Jacques **Bergna**

ateliermaquettes@paris-lavillette.archi.fr

Tél. : 01 44 65 23 44

ATELIER NUMÉRIQUE

L'atelier numérique est situé sur le site de Cambrai. Son accès est réservé aux étudiants de l'école inscrits pour l'année universitaire en cours. Vous devez être en mesure de présenter votre carte d'étudiant aux moniteurs de la salle ou à tout autre responsable qui vous en ferait la demande. Il comprend une centaine de micro-ordinateurs (Type Pentium 3 et 4); quatre traceurs AO; deux imprimantes laser A3 noir et blanc; un scanner de diapositives. Chaque machine dispose des mêmes logiciels que dans les salles de cours et est reliée au réseau de l'école pour la gestion des licences logiciels, des droits d'accès, le partage des données et la connexion à internet.

Les données sont rangées sur les disques durs des machines des salles de cours dans des bibliothèques portant le nom de l'étudiant. Elles peuvent être lues et modifiées dans la salle du libre service. Remarques: l'utilisation et la réservation des machines est soumise à une inscription auprès du moniteur. Les papiers d'impression et l'encre pour le traceur AO ne sont pas pris en charge par l'école. Les étudiants sont invités à fournir ces consommables (voir avec le moniteur). Les graveurs sont uniquement réservés à la sauvegarde des données, à l'exclusion de tout autre usage. L'implémentation de nouveaux logiciels, la récupération de données sur internet autres que celles nécessaires aux cours y sont interdits.

Situation : 11, rue de Cambrai – bâtiment 33 – r-d-c à gauche en entrant. Métro Corentin-Cariou (L-7)

Horaires : du lundi au vendredi de 9h à 21h30

(Les horaires sont susceptibles d'être modifiés en fonction de l'emploi du temps remis à la rentrée.)

Des étudiants moniteurs sont présents sur place pour vous accueillir et vous conseiller.

Contact : Barmak **Lahiji**, responsable
barmak.lahiji@paris-lavillette.archi.fr

Tél. : 01 40 05 56 44

ATELIER PHOTO (PÔLE IMAGE)

L'atelier photo a pour but d'aider les étudiants à pratiquer la photographie, et ce dès la première année de leurs études. Il a pour vocation de soutenir les étudiants dans leur démarche, en mettant à leur disposition du matériel et des installations adaptés à la réalisation de projets photographiques. À l'instar des grandes écoles de photographie, l'atelier photo de l'ENSAPLV, en accord avec l'équipe pédagogique dispose d'un studio de prises de vue et d'un poste de numérisation (jusqu'au moyen format). L'ENSAPLV préserve également un laboratoire de développement et de tirage noir et blanc. Le procédé de photographie argentique permet de bien aborder les problématiques propres à la photographie où l'apprentissage des composantes techniques passe par le « faire » et l'expérimentation. Des ateliers d'initiations au tirage et à la prise de vue sont régulièrement proposées, par petit groupe, tout au long de l'année. Si vous êtes intéressés, vous pouvez vous inscrire auprès du responsable de l'atelier. Des workshops plus spécifiques peuvent être mis en place, tels que : techniques de numérisation, suivi d'impression et tirage; Reportage à la chambre grand format et moyen format 6x6. Un cours optionnel de photographie, réservé à une vingtaine d'étudiants est proposé au 1er semestre de master 1.

Fonctionnement (Il est recommandé de prendre rendez-vous pour réserver les postes de travail) :

- Studio de prises de vue équipé pour la photographie de maquettes, d'objets, ou de documents plans...
 - Mis à disposition : trépied, éclairages led- tungsten, fonds blanc -gris ou noir et statif de reproduction
 - 3 postes de travail numériques (pour contrôle de prise de vue, retouche d'image et scannérisation)
 - Laboratoire de développement film noir et blanc (chambre noire)
 - Laboratoire de tirage sur papier, 6 postes d'agrandissement Noir & Blanc format 30x40 maximum.
- Les produits de développement et petits matériels sont fournis par l'école.

Pour information, le développement et le tirage des négatifs couleurs ne peuvent se faire au labo.

- Numérisation de films (diapos et négatifs couleur et noir et blanc jusqu'au format 120)
- Prêt de matériel : (sous conditions) avec la carte d'étudiant et un contrat de prêt.

10 appareils numériques (réflex et compact), pied photo.

Durée maximum du prêt 48h.

Les consommables sont à la charge de l'étudiant (pellicule, papiers, DVD, CD, etc).

Horaires d'ouverture :

Du lundi au jeudi : 09h30 - 18h

Vendredi sur rendez-vous

Le mercredi après-midi est réservé au cours photo.

Localisation : escalier 003, rez-de-chaussée

Contact : Hervé **Jézéquel**

Tél. : 01 44 65 23 40 - herve.jezequel@paris-lavillette.archi.fr + copie du mail à atelierphotoensaplv@gmail.com

ATELIER DE REPROGRAPHIE

L'atelier de reprographie est réservé uniquement aux tirages de cours et pour les travaux des services administratifs. Toutes les demandes de photocopies doivent être accompagnées d'un « bon de commande de tirage » signé par l'enseignant ou la personne, responsable du service administratif demandeur.

Situation : rez-de-chaussée – escalier 4

Contact : René **Steimetz** - Tél. : 01 44 65 23 42

rene.steimetz@paris-lavillette.archi.fr

ATRIUM

Espace couvert non-fumeur au coeur de l'école.

ATTESTATIONS D'INSCRIPTION ADMINISTRATIVE OU CERTIFICAT DE SCOLARITÉ

L'attestation d'inscription, valable du 1^{er} octobre au 30 septembre est remise lors de l'inscription administrative. Ce document officiel témoigne de votre statut d'étudiant. Il est recommandé d'en faire des photocopies et de garder l'original.

Contact : Service de la pédagogie et de la vie étudiante
Administration – 3^e étage

INSCRIPTION PÉDAGOGIQUE

Elle contient tous les enseignements dans lesquels un étudiant est inscrit.

DIPLÔME

Après chaque cycle accompli, le service de la pédagogie et de la vie étudiante délivre à l'étudiant une attestation de fin de cycle. Elle permet éventuellement d'obtenir des équivalences dans le cas d'un changement d'orientation.

Licence

soraya.sergent@paris-lavillette.archi.fr
bernard.coiffet@paris-lavillette.archi.fr
sebastien.petitjean@paris-lavillette.archi.fr
Tél. : 01 44 65 23 21/13/78 – bureau 9

Master

agnes.mirandel@paris-lavillette.archi.fr
Tél : 01 44 65 23 17/18 – bureau 7

Bi-cursus

laurence.probst@paris-lavillette.archi.fr
Tél : 01 44 65 23 16 – bureau 8

HMONP

soraya.sergent@paris-lavillette.archi.fr
Tél : 01 44 65 23 15 – bureau 8

DSA/DPEA et Doctorat

marie-francoise.sotto@paris-lavillette.archi.fr
Tél : 01 44 65 23 45 – bureau 7

ATELIER AUDIOVISUEL (PÔLE IMAGE)

Équipe : Alain **Chalu**, Marcelo **Mendoza**, Jean-Luc **Poupas**.

Il existe plusieurs types de fonctionnement du service, avec des degrés différents d'ouverture aux étudiants de l'école :

- en articulation avec des unités d'enseignement,
- dans le cadre d'un laboratoire d'approfondissement des projets (ouvert à tous les enseignants et à tous les étudiants sur projet précis),
- assistance pédagogique (caméras, bancs de montage numériques, prises de son, notions d'éclairage, écran d'incrustation, etc.),
- formations aux logiciels de montage numérique (Adobe Première pro CS6 – Final Cut Pro version 7 organisés pour les unités d'enseignements,
- d'autres sessions peuvent être programmées sur demande des étudiants.

Fonctionnement (Il est recommandé de prendre rendez-vous pour réserver les postes de travail) :

Le service est équipé de 22 postes informatiques : 11 Macintosh et 11 PC. Chaque ordinateur dispose des logiciels Adobe Première pro, After-effects, Flash, Media encoder, Photoshop CS6 et Final Cut version 7 ainsi que des logiciels permettant la création de DVD.

Prêt de matériel : (sous conditions) avec la carte d'étudiant et un contrat de prêt.

L'atelier dispose également de 14 caméras HDR à disques durs et 4 caméras Hdc à cassettes, 10 enregistreurs TASCAM numériques, 4 enregistreurs zoom, ainsi que matériels nécessaires à la prise de vue tels et à l'éclairage de prise de vues, trépieds, micros, casques perches, mixette, spots d'éclairage.

Durée maximum du prêt 48h.

Les consommables éventuels sont à la charge de l'étudiant (cassettes, DVD, etc)

Horaires d'ouverture :

Du lundi au jeudi : 9h30 - 13h00 - 14h00-17h45

Vendredi : 9h30 - 13h00 - 14h00-17h00

Le mercredi après-midi est réservé au cours de plastique/ vidéo.

Localisation : 111, 1er étage

Prêt du matériel :

lundi au jeudi : de 9h30 à 17 h45 ; vendredi : de 10 h à 12 h 45.

contact : alain.chalu@paris-lavillette.archi.fr

copie à : video@paris-lavillette.archi.fr

tél: 01 44 65 23 35

Pour toute autre information : video@paris-lavillette.archi.fr

Alain **Chalu** : alain.chalu@paris-lavillette.archi.fr

Tél. : 01 44 65 23 35

Marcelo **Mendoza** : mmendoza@paris-lavillette.archi.fr

Tél. : 01 44 65 23 47

ARCHITECTE-URBANISTE DE L'ÉTAT

L'Ensa Paris-La Villette propose une préparation au concours d'architecte urbaniste de l'état -

Contacts préparation AUE:

Pia **Leweller**, coordination pédagogique de la formation,

Portable : 07 77 04 67 67 - pia.leweller@gmail.com

responsable recherche ENSAPLV - Tél : 01 44 65 23 14

Marie **Petit-Ketoff**, responsable enseignante

Contact : marie.petit.ketoff@gmail.com -

Tél : 06 51 78 30 68

Pour consulter le blog de la formation :

→ <http://auelavillette.wordpress.com>

BIBLIOTHÈQUE

Le fonds est en accès libre et la consultation des ouvrages est ouverte à tous, mais le prêt est réservé aux étudiants inscrits à l'école (sur présentation de la carte d'étudiant). Vous trouverez à la bibliothèque environ 26 000 ouvrages en accès libre et en prêt à l'extérieur, les travaux personnels de fin d'études soutenus à l'école TPFE (environ 8 000), PFE (1 300), ainsi que les DEA-CEAA (400), DSA (91) et les mémoires de 5^e année (3 000) (en consultation uniquement sur place). Le fonds documentaire est accessible à partir du site de l'école. Le catalogue informatisé permet d'effectuer des réservations d'ouvrage et des suggestions d'acquisition.

Une photocopieuse et deux scanners sont disponibles pour la reproduction des documents conservés à la bibliothèque.

Heures d'ouverture :

Du lundi au vendredi, de 11 h à 19 h, sauf le jeudi de 14 h à 19 h.

Fin du prêt à domicile à 18h30

Situation : 2^e étage - escalier OA

Contacts :

Alexandra **Théliér** responsable, Damien **Delaye**, Lucie **Tanguy**.

Tél. : 01 44 65 23 30/31

BI-CURSUS ARCHITECTE-INGÉNIEUR

En partenariat avec l'ESTP (École spéciale des travaux publics du bâtiment et de l'industrie) et l'EIVP (École des ingénieurs de la ville de Paris) l'ENSAPLV propose aux étudiants qui s'inscrivent en première année et après sélection, une double formation d'architecte et d'ingénieur qui permet d'obtenir, au niveau bac+7 les deux diplômes d'ingénieur du bâtiment et d'architecte d'État. Dans le cadre de ce bi-cursus, les étudiants en architecture suivent, parallèlement à leur formation en Licence et Master d'architecture, une formation scientifique et technique complémentaire, répartie sur les cinq ans, qui leur permet d'atteindre le niveau admis sur titre en deuxième année de l'ESTP option bâtiment. À titre d'information, un bicursus ingénieur/architecte est proposé aux élèves-ingénieurs de l'ESTP en 1^{re}

année de la section bâtiment. Les durées sont identiques : 2 ans de classe préparatoire, 3 ans à l'ESTP avec formation complémentaire à l'ENSAPLV et 2 ans de Master à l'ENSAPLV.

Contacts :

ENSAPLV : Franck **Gaubin** (enseignant)

fgaubin@paris-lavillette.archi.fr

Laurence **Probst** (administratif)

laurence.probst@paris-lavillette.archi.fr

ESTP : Guillaume **Faas** (enseignant)

gfaas@adm.estp.fr

EIVP : Laurent **Ducourtieux**

laurent.ducourtieux@eivp-paris.fr

BIZUTAGE

L'École veille fermement à ce qu'aucune conduite pouvant s'apparenter à du bizutage ne puisse être tenue. La loi du 17 juin 1998 définit le bizutage comme un ensemble d'actes humiliants ou dégradants en milieu scolaire ou universitaire. Le Code pénal punit les actes de bizutage de six mois de prison et 7500 euros d'amende. Tout étudiant qui contreviendrait aux réglementations s'exposerait, indépendamment des poursuites prévues par la loi, à des sanctions.

BOURSES ERASMUS +

C'est le volet consacré à l'enseignement supérieur du programme européen de formation tout au long de la vie. Les bourses visent à couvrir une partie des frais supplémentaires liés aux études à l'étranger, tels que les frais de voyage, l'hébergement ou le coût élevé dans le pays d'accueil.

2 types d'aides sont proposés aux étudiants

Bourses d'études Erasmus +.

Service des relations internationales :

Tél. : 01 44 65 23 27

• Bourses de stage Erasmus + – voir rubrique correspondante ci-après
Chaque étudiant peut bénéficier de ces 2 types d'aide dans la limite d'une durée totale de 12 mois.

Exemple : bourse d'études de septembre à mai, puis bourse de stage de juin à fin août.

Tout étudiant régulièrement inscrit dans l'établissement est éligible, indépendamment de sa nationalité.

La durée du séjour à l'étranger doit être au minimum de 3 mois, celle du stage au minimum de 2 mois.

• La structure d'accueil doit être située dans l'espace européen de formation (les 27 membres de l'U.E. + Islande, Liechtenstein, Norvège, Turquie).

BOURSES DE MOBILITÉ DE LA VILLE DE PARIS

Des aides (160 €/mois) sont accordées aux étudiants effectuant une mobilité. Critères d'attribution : justifier de revenus inférieurs à un certain plafond (exemple pour l'année 2014-2015 un quotient familial inférieur à 19 502 € calculé sur la base de l'avis d'imposition 2013 de l'étudiant ou de ses parents s'il leur est rattaché pour l'année de candidature de l'étudiant aux échanges).

Contact : Service des Relations internationales – Tél. : 01 44 65 23 20

BOURSES DE STAGE ERASMUS +

La participation de l'ENSAPLV au programme de placement Erasmus/ Stages a pour objectif d'offrir aux étudiants de l'école la possibilité d'effectuer un stage en milieu professionnel à l'étranger qui leur permettra de se constituer les bases d'un exercice professionnel futur soit à l'étranger, soit en liaison avec l'étranger. Cette bourse ne concerne que le stage de second cycle (dont la durée est alors de deux mois minimum) et le stage du DSA (quatre mois), effectués dans l'un des pays de la Communauté européenne auxquels s'ajoutent l'Islande, la Norvège, la Turquie, le Liechtenstein et la Croatie. L'appel à candidature est mis en ligne sur le site.

Contact : Danielle **Hugues** : 01 44 65 23 19

→ www.paris-lavillette.archi.fr

BOURSES À LA MOBILITÉ – CONSEIL RÉGIONAL ÎLE-DE-FRANCE

Pour les étudiants effectuant un séjour d'études ou un stage à l'étranger, l'accès est conditionné au respect d'un critère social en fonction du niveau de ressources financières de l'étudiant évalué par le calcul d'un quotient familial. Le plafond du quotient familial calculé sur la base de l'avis d'imposition 2013 du foyer est fixé à 19190 €.

Contact : Service des Relations internationales,
Administration 3e étage - Tél. : 01 44 65 23 20

BOURSES À LA MOBILITÉ – MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DE LA COMMUNICATION

Des aides - d'un montant de 400€/mois sont accordées par le Ministère pour tout étudiant boursier sur critère social effectuant un séjour d'études, que la destination soit européenne ou non.

Conditions : le séjour d'études ou le stage à l'étranger doit faire l'objet d'une validation dans le cursus de l'étudiant. Cette aide est versée pour une durée maximale de 6 mois.

Contact : Administration 3^e étage - Tél. : 01 44 65 23 27

BOURSES DE VOYAGES

Les bourses de voyage ne financent que les frais de déplacement. Elles peuvent être demandées par tous les étudiants de nationalité française devant effectuer un stage obligatoire d'un mois minimum à l'étranger dans le cadre de leurs études. Les dossiers doivent être déposés deux mois avant le départ, pour les départs en avril, mai et juin (dépôt avant le 1^{er} mars) et en juillet, août, septembre et octobre (départ avant le 1^{er} juin.).

Un certificat de stage est obligatoirement demandé.

→ www.crous-paris.fr

BOURSES DIVERSES

Programme de bourses d'excellence :

www.diplomatie.fr/education/eiffel_doctorat/index.html

Programme ARCUS Actions en régions de coopération universitaire et scientifique : → www.diplomatie.fr

Boursiers Français à l'Étranger (BFE) :

→ www.egide.asso.fr/fr/programmes/bfe/

BOURSES ET PRÊTS – CONSEIL GÉNÉRAL – MAIRIE DE PARIS

Des bourses d'études, des prêts d'honneur ou encore des aides exceptionnelles peuvent être accordées ponctuellement. Elles sont attribuées après étude des ressources des étudiants de nationalité française résidants dans le département. Place de l'Hôtel de ville, 75001 Paris

Tél. : 01 42 76 40 40

BOURSES SUR CRITÈRES SOCIAUX ET LOGEMENT (AIDES AU LOGEMENT)

Plus d'info sur : → www.cnous.fr

CALENDRIER UNIVERSITAIRE

→ Pour plus de détails, voir le calendrier sur le site de l'école

CARTE D'ÉTUDIANT

Lors de l'inscription administrative et du paiement des droits, une carte est remise à chaque étudiant. Cette carte permet l'accès aux locaux de l'école, de bénéficier des différents services de l'école (prêts de bibliothèque, documentation, vidéothèque, accès à l'atelier numérique, ou prêt de matériel photo et vidéo). En cas de perte, le premier duplicata est gratuit, le coût du second duplicata est de 10 € (droit) – défini et voté en Conseil d'Administration.

Contacts : Administration – 3^e étage

CARTE DE SÉJOUR

Renseignements téléphoniques : 01 53 71 51 68

ou → www.prefecture-police-paris.interieur.gouv.fr

CARTE EUROPÉENNE D'ASSURANCE

Cette carte est indispensable pour faire valoir les droits d'assurance maladie dans les pays de la communauté européenne. Pour la faire établir, contacter :

• la LMDE → www.lmde.com

• la SMEREP → www.smerep.fr

CARTE IMAGINE R / NAVIGO

Forfait annuel destiné au - de 26 ans résidant en île-de-France

Montant annuel : 341,90 € (toutes zones hors frais de dossier et avant déductions éventuelles sociales ou du département)

CARTE INTERNATIONALE D'ÉTUDIANT

Cette carte peut permettre des réductions si vous vous trouvez dans un autre pays.

Pièces à fournir : justificatif de la qualité d'étudiant – photo d'identité.

Montant des droits : 12 € sur place ou 13 € par correspondance.

Contact : Crous, 36, avenue Georges Bernanos –

75005 Paris Tél. : 01 40 51 55 55 → www.isic.fr

ou Otu-voyage, 129, avenue Saint-Martin – 75004 Paris.

Tél. : 01 49 96 96 49

CASIERS ÉTUDIANTS

Chaque année, des casiers de rangement sont attribués aux étudiants. Un casier pour trois étudiants. Mohamed **Belgherbi** vous remettra les clés. En fin d'année, les casiers doivent être vidés et les clés remises à l'administration.

mohamed.belgherbi@paris-lavillette.archi.fr - Bureau 6

Tél. : 01 44 65 23 79

CAUE – CONSEILS D'ARCHITECTURE D'URBANISME ET DE L'ENVIRONNEMENT

Les Caue sont des associations ayant pour vocation la promotion de la qualité de l'architecture, de l'urbanisme et de l'environnement.

Ils assurent des missions de service public financées par les départements.

Les Caue organisent tout au long de l'année des conférences et des expositions. Contact : Fédération nationale des CAUE

22, rue du Commandeur – 75014 Paris Tél. : 01 43 22 07 82

→ fncaue@fncaue.fr → www.fncaue.fr

CENTQUATRE

Le 104 est un lieu de création et de production artistique de la ville de Paris à la rencontre de tous les arts.

11, rue Curial – 75019 Paris

Tél : 01 40 05 51 71

→ www.104.fr

CENTRE D'INFORMATION ET DE DOCUMENTATION JEUNESSE – CIDJ

Le CIDJ est une association qui accueille et informe gratuitement les jeunes, sur tous les sujets relatifs à la formation, les voyages, les jobs saisonniers, la santé...

Situation : 101, quai Branly – 75015 Paris

Tél. : 01 44 49 12 00

→ www.cidj.com

CENTRE DE DOCUMENTATION

Le centre de documentation reçoit environ 200 revues d'architecture et d'urbanisme nationales et internationales. Des ressources documentaires, statistiques, cartographiques sont également à la disposition des étudiants.

Le prêt à domicile ne peut excéder 8 jours pour les revues. Il est réservé aux étudiants, sur présentation de leur carte et aux enseignants de l'école. Une photocopieuse est disponible en libre service pour usage interne. Les cartes sont délivrées par un distributeur situé à l'accueil. Elles sont valables pour la photocopieuse et la tireuse de plan situées également à l'accueil. Deux scanners A3 sont également disponibles.

Situation : 2^e étage - escalier 0B

Heures d'ouverture : lundi, mardi, jeudi et vendredi de 11 h à 18 h 30 et le mercredi de 14 h 30 à 18 h 30.

Contacts : Didier **Tourade**, dtourade@paris-lavillette.archi.fr et Sylviane **Cédia**, sylviane.cedia@paris-lavillette.archi.fr.

Tél. : 01 44 65 23 36/37

CENTRE DE RESSOURCES – LABORATOIRE D'ACOUSTIQUE ET MUSIQUE URBAINES LAMU

Le LAMU a pour objectif de développer une étude de l'environnement sonore urbain dans le cadre d'une «musicale» de l'espace. Outre le cours «Acoustique esthétique», le LAMU propose un temps/espace d'accompagnement dans la réalisation de projets pédagogiques se proposant d'intégrer les orientations de sa recherche.

Contact : Guillaume **Billaux**, enseignant de l'école,

guillaume.billaux@paris-lavillette.archi.fr

CENTRES DE SANTÉ

SIUMPPS est une équipe inter-universitaire de la médecine préventive des étudiants. Consultation gratuite sur rendez-vous.

Coordonnées :

Centre Pierre Mendès France

90, rue de Tolbiac – 75013 Paris

bureau A 402 – Tél. : 01 44 07 89 50

→ siumpps@univ-paris1.fr

Centre Saint-Jacques

26, rue du faubourg Saint-Jacques – 75014 Paris

Tél. : 01 44 07 08 15

RER Port-Royal – Métro Saint-Jacques – Bus 38, 83 et 91

Centre Hostater

24, rue de la Harpe – 75005 Paris

Métro Cluny-La Sorbonne

Centre Saint-Victor

1, square de la Mutualité – 75005 Paris - Métro Maubert-Mutualité

Centre de santé Ipc

6/14, rue Laperouse – 75116 Paris → www.ipc-asso.com

Centres de soins de la Mairie de Paris

→ www.paris.fr et le service d'action sociale - Tél. : 01 53 67 35 04/05

CENTRE DE VACCINATION DE LA MAIRIE DE PARIS

Vaccination gratuite sur rendez-vous

Centre Charles-Bertheau

15-17, rue Charles-Bertheau – 75013 Paris

Métro Maison-Blanche – Tél. : 01 45 82 50 00

CENTRES MÉDICO-SOCIAUX DE LA VILLE DE PARIS

Ils proposent aux jeunes de 16 à 25 ans des consultations gratuites de médecine générale, sur rendez-vous :

CMS Ridder

3, rue Ridder – 75014 Paris

Tél. : 01 58 14 30 30

CMS Boursault

54bis, rue Boursault – 75017 Paris

Tél. : 01 53 06 35 60

Les BAPU (bureaux d'aide psychologique universitaires)

44, rue Henri-Barbusse – 75005 Paris

Tél. : 01 43 29 65 72

30, rue Pascal – 75005 Paris

Tél. : 01 43 31 31 32

20, rue Larrey – 75005 Paris

Tél. : 01 43 37 16 16

13, rue de la Grange-Batelière – 75009 Paris

Tél. : 01 47 70 70 32

50, rue de Ribeira – 75016 Paris

Tél. : 01 45 20 14 40

131, rue de Bagnolet – 75020 Paris

Tél. : 01 40 09 05 09

CERTIFICAT DE SCOLARITÉ

Lors de l'inscription administrative, un document récapitulatif des droits acquittés, de l'affiliation ou non à un centre de sécurité sociale ainsi que deux certificats de scolarités sont remis aux étudiants.

Les certificats de scolarité témoignent du statut d'étudiant.

Contact : Service de la pédagogie et de la vie étudiante -
Administration 3^e étage

CHANGEMENT D'ADRESSE

Tout changement de coordonnées doit être signalé à l'administration.
Contact : Service de la Pédagogie et de la vie étudiante Administration
3^e étage

CITÉ DE L'ARCHITECTURE ET DU PATRIMOINE

Établie dans une aile du Palais de Chaillot, la Cité réunit le Musée des monuments français, l'Institut français d'architecture et l'École de Chaillot.

À visiter : 8000 m² de galeries permanentes sur huit siècles de création architecturale, dont une galerie d'architecture moderne et contemporaine avec de nombreuses maquettes, dont la reconstitution à l'échelle 1 d'un appartement de l'Unité d'habitation de Marseille de Le Corbusier; une grande bibliothèque d'architecture contemporaine; une galerie d'expositions temporaires; une galerie d'actualité et un auditorium de 280 places.

Palais de Chaillot, place du Trocadéro – 75116 Paris.

Auditorium (ex-Cinémathèque) : 7, avenue Albert de Mun – 75116 Paris
Métro Iéna ou Trocadéro - Tél. : 01 58 51 52 00 → www.citechailot.fr

CENTRE NATIONAL DES ŒUVRES UNIVERSITAIRES – CNOUS

Placé sous la tutelle du Ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, le Centre national des œuvres universitaires et scolaires pilote le réseau des Crous.

Son objectif est de donner à tous les étudiants les mêmes chances d'accès et de réussite dans l'enseignement supérieur en accompagnant leur vie quotidienne telles que : restaurants universitaires; bourses d'études; offres de logement de particulier à particulier; résidences universitaires; services sociaux et médicaux; activités culturelles et sportives; offres d'emplois et Pôle emploi.

39, avenue Georges-Bernanos

75231 Paris Cedex 05

Tél. : 01 40 51 36 00 → www.cnous.fr

CENTRE RÉGIONAL DES ŒUVRES UNIVERSITAIRES CROUS

Vous trouverez au CROUS tous les renseignements sur les services de la vie étudiante (en français, anglais et espagnol), notamment sur les bourses, le logement, les aides au logement (aide personnalisée au logement (APL), l'allocation logement à caractère social (ALS), les résidences et les restaurants universitaires.

39, avenue Georges-Bernanos
75231 Paris Cedex 05
Tél. : 01 40 51 62 00 → www.crous-paris.fr

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le Conseil d'Administration définit la politique et le projet d'établissement, le règlement intérieur, le budget et le compte financier, les contrats et les conventions, ainsi que le programme pédagogique élaboré par la CEVE.

Le CA est constitué de vingt quatre membres.
Il a été élu pour 3 ans en 2015.

CONSEIL DES ÉTUDES ET DE LA VIE ÉTUDIANTE (CEVE)

Le CEVE doit favoriser l'implication de tous les acteurs de l'école indépendamment de leurs statuts dans les prises de décisions pour une plus grande cohérence avec le projet d'établissement.

Le CEVE prépare les décisions du CA en matière pédagogique et donne son avis sur toute question pouvant avoir une incidence en matière de recherche.

Le CEVE doit faciliter l'accueil des nouveaux enseignants en mettant en place les moyens indispensables pour leur intégration dans l'école et dans son projet pédagogique.

Le CEVE doit organiser toutes les commissions annexes selon le principe d'appel d'offre.

Le texte de référence est la Loi « Libertés et responsabilités des universités » (loi LRU), Loi 2007-1199 du 10 août 2007, article n° 712-5.

CONSEIL SCIENTIFIQUE (CS)

Le CS est consulté sur les orientations des politiques de recherche, de documentation scientifique et technique.

COUVERTURE MALADIE UNIVERSELLE – CMU

La CMU permet un accès aux soins sans avancer d'argent. Elle s'adresse aux étudiants âgés de plus de 25 ans. Elle est réservée aux plus démunis. Les bénéficiaires de la CMU, doivent répondre aux conditions de résidence de la CMU (vivre de manière stable et régulière en France).

La CMU permet d'avoir une couverture maladie complémentaire gratuite sous conditions de ressources. C'est une affiliation au régime général de la Sécurité sociale. Elle est attribuée par votre caisse primaire d'assurance maladie pour un an renouvelable.

Pour tous renseignements adressez-vous soit au centre de la mutuelle (LMDE – Smerép) qui gère votre dossier soit auprès de l'assistante sociale : Mme Louise **Fêtu**, (sur rendez-vous) à l'École nationale supérieure des beaux-arts : 14, rue Bonaparte – 75006 Paris.

Tél. : 01 47 03 50 50 ou au service social du Crous
→ [plus d'infos](#)

DÉPARTEMENT RECHERCHE

Le département de la recherche de l'ENSAPLV a pour rôle de fédérer ses unités de recherche, d'assister les chercheurs dans le montage et le suivi de projets, de gérer la formation à la recherche et les études doctorales, de diffuser les résultats de la recherche, d'organiser des conférences et des évènements scientifiques, de développer des liens avec les professionnels de l'architecture, de l'urbanisme et du paysage. Le conseil scientifique de ce département propose les orientations de la politique de la recherche et organise la formation à la recherche de l'école.

Il est composé du directeur de l'école et de la directrice adjointe chargée de la pédagogie et de la recherche ainsi que la responsable administrative de la recherche, de deux représentants par laboratoire :

- AHTTEP - UMR 3329 AUSSER : Karen **Bowie**, Valérie **Nègre**
- AMP - UMR 7218 LAVUE : Yann **Nussaume**, Philippe **Nys**
- GERPHAU - UMR 7218 LAVUE : Xavier **Bonnaud**, Stéphane **Bonzani**
- LAA - UMR 7218 LAVUE : Alessia **De Biase**, Alain **Guez**
- LET - UMR 7218 LAVUE : Michael **Fenker**, Isabelle **Grudet**
- MAACC - UMR 3495 MAP : François **Guéna**, Caroline **Lecourtois**

Et participe à trois réseaux de recherche :

Le LIEU (Réseau Logiques Identités Espace Urbanité)

→ www.reseau-lieu.archi.fr

PhilAU (Réseau scientifique thématique philosophie architecture urbain) → www.philau.archi.fr

Le RAMAU (Réseau Activités et métiers de l'architecture et de l'urbanisme) → www.ramau.archi.fr

Coordonnées des laboratoires et équipe de recherche

118-130, avenue Jean-Jaurès - 75019 Paris - Métro Ourcq

Contact : responsable Recherche - Tél : 01 44 65 23 14

DSA, DPEA

DSA : diplômes de spécialisation et d'approfondissement en architecture.

DPEA : diplômes propres aux écoles d'architecture.

L'école nationale supérieure d'architecture de Paris-la-Villette propose des formations post-diplômes :

- DSA Architecture et projet urbain
- DPEA Recherches en Architecture
- DPEA Architecture navale

Ces enseignements participent à l'élaboration et à la transmission de la discipline architecture. Ils ont été conçus et portés par des enseignants des écoles d'architecture en relation avec des partenaires de l'enseignement supérieur. À titre d'information, voir le site de l'école. Autres formations : l'école participe à des formations de type Master, soit professionnel, soit de recherche gérées par d'autres établissements (écoles d'architecture ou universités) et également à d'autres diplômes propres aux écoles d'architecture (DPEA) gérés par d'autres écoles d'architecture.

► DSA ARCHITECTURE ET PROJET URBAIN (DIPLÔME DE SPÉCIALISATION ET D'APPROFONDISSEMENT EN ARCHITECTURE)

Ce DSA vise la formation approfondie en projet urbain dans sa triple dimension de conception et projetation architecturale et urbaine, de conception paysagère et d'intervention en situation de développement. Il s'adresse aux architectes diplômés ainsi qu'à des personnes issues d'autres formations, et désireuses d'acquérir une spécialisation dans les domaines de compétence susmentionnés. Une option recherche préparant au doctorat est proposée. La formation comporte 900 h encadrées et 900 h travail personnel, valant 90 ECTS.

► DPEA RECHERCHE EN ARCHITECTURE

L'ENSAPLV souhaite développer les formations à la recherche. Elle vient de créer un Diplôme propre Ecole d'Architecture (DPEA) «Recherches en Architecture ». Ce DPEA est un enseignement de troisième cycle qui se définit comme une porte d'entrée favorisant et préparant à l'inscription en doctorat d'architecture ou à de nouvelles pratiques de l'architecture, de l'urbanisme et du paysage. L'objectif de cette année de formation est de s'acculturer au milieu de la recherche en architecture et de faire une première expérience de longue durée en laboratoire. Il est adossé aux 6 équipes de recherche de l'ENSAPLV : AHTTEP - UMR AUSSER, AMP-UMR LAVUE, GERPHAU-UMR LAVUE, LAA-UMR LAVUE, LET-UMR LAVUE et MAACC-UMR MAP.

Ce post-master est construit dans un esprit d'ouverture et de transversalité afin de donner aux étudiants désireux s'engager dans un doctorat, la possibilité de découvrir, approfondir ou s'ouvrir à la recherche sur l'architecture, la ville et le paysage dans sa diversité. Il aborde les multiples facettes de ces domaines – la conception, la fabrication, les doctrines, la théorie, etc... de l'architecture, la ville et le paysage. Il s'agit de rapprocher de manière concrète et fertile les disciplines qui font le paysage de la recherche en créant des rencontres, des regards croisés et des transversalités fructueuses. Cette formation propose différentes initiations à la recherche qui se rencontreront en des moments de partage et d'échange transdisciplinaires des points de vue du Département Recherche de l'ENSAPLV (chercheurs et doctorants), des UMR associées et des deux écoles doctorales partenaires. Des journées d'études internationales transdisciplinaires ponctuelles favoriseront également l'ouverture aux problématiques internationales.

► DPEA ARCHITECTURE NAVALE / MASTÈRE SHIP DESIGN

Responsables : Christophe **Barreau** - Frédéric **Neuman**

Cette formation en partenariat avec l'ENSTA Bretagne est accessible aux titulaires du diplôme d'État d'architecte ou du diplôme d'ingénieur. Les enseignements portent sur l'architecture, la culture, la théorie du navire, l'évaluation des espaces, l'informatique, la construction, le calcul des structures, la plastique et la représentation de l'architecture navale.

Contact administratif ENSAPLV : Marie-Françoise **Sotto**

Tél. : 01 44 65 23 45 → [plus d'infos](#)

DIRECTION GENERALE DES PATRIMOINES – SERVICE DE L'ARCHITECTURE

La direction générale des patrimoines est une des trois directions générales du ministère de la Culture et de la Communication, ayant notamment la responsabilité des 20 écoles nationales supérieures d'architecture. Ses services regroupent principalement l'architecture, les archives, les musées, ainsi que le patrimoine monumental et l'archéologie.

MCC 182, rue Saint-Honoré – 75033 Paris cedex 01

Tél. : 01 40 15 80 00 → www.culturecommunication.gouv.fr

DIRECTION DE L'ÉCOLE

Directeur : Bruno **Mengoli**

Directrice adjointe, chargée des études et de la recherche :

Caroline **Lecourtois**

Secrétaire général : Paul **Astruc**

Si vous souhaitez rencontrer le directeur ou la directrice adjointe vous pouvez prendre rendez-vous auprès de Corinne **Bouzinhaç** Tél. : 01 44 65 23 28 ou Hacina **Firmin** - Tél. : 01 44 65 23 26.

DOCUMENTATION

→ [plus d'infos](#)

DOCTORAT

voir aussi **ÉCOLE DOCTORALE**

Les études d'architecture comportent une formation doctorale. Les doctorants sont accueillis dans les unités de recherche de l'ENSAPLV. Pour vous inscrire en doctorat, vous devez être titulaire d'un diplôme national de Master ou d'un autre diplôme conférant le grade de Master tel que le Diplôme d'État d'architecte, à l'issue d'un parcours de formation établissant votre aptitude à la recherche. La préparation du doctorat s'effectue en 3 ans.

Contact : Marie-Françoise **Sotto** – Tél. : 01 44 65 23 45

→ [plus d'infos](#)

DROITS D'INSCRIPTION

Les droits d'inscription sont réactualisés chaque année par le ministère de la Culture et de la Communication. Ils sont dus en totalité à l'inscription.

L'affiliation à la sécurité sociale est en principe obligatoire pour tous les étudiant(e)s ayant atteint l'âge de 20 ans avant le 1er Octobre 2015, sauf situation particulière.

ÉCHANGES INTERNATIONAUX

L'ENSAPLV a développé de nombreux partenariats avec des universités étrangères, soit dans le cadre du programme Erasmus mis en place par la Commission de l'Union européenne, soit à l'occasion de conventions bilatérales.

→ [Liste exhaustive des universités partenaires](#)

ÉCHANGES – MOBILITÉ ÉTUDIANTE

La mobilité des étudiants peut se faire en participant à un voyage d'études ou à un atelier européen ou international dans le cadre d'un module d'enseignement, soit en effectuant un séjour d'études de longue durée d'un ou deux semestres – échange universitaire et/ou stage professionnel.

Le séjour d'études universitaires à l'étranger intervient en Master.

Contacts : Service des relations internationales –

Danielle **Hugues**

danielle.hugues@paris-lavillette.archi.fr

Tél. : 01 44 65 23 19

Justine **Simonot**

justine.simonot@paris-lavillette.archi.fr

Tél. : 01 44 65 23 27

Marie **Malinosky**

marie.malinosky@paris-lavillette.archi.fr

Tél. : 01 44 65 23 20

ÉCOLES NATIONALES SUPÉRIEURES D'ARCHITECTURE - COLLÈGE DES DIRECTEURS

Il existe vingt écoles nationales supérieures d'architecture en France dont six en Île-de-France.

Ces établissements publics sont placés sous la tutelle du ministère de la Culture et de la Communication.

Le Collège des directeurs des écoles nationales supérieures d'architecture (établissements publics à caractère administratif placés sous tutelle du ministère de la culture et de la communication) est une association de fait, composée des directeurs des 20 ENSA. Il constitue un lieu d'échange et de réflexions indépendant, regroupant les responsables d'établissements publics ayant pour mission la mise en oeuvre de la politique nationale de formation, de recherche et de diffusion en matière d'architecture et de paysage.

Président : François **Brouat** (Belleville). → www.archi.fr-ecoles.

ÉCOLE DOCTORALE

L'école nationale supérieure d'architecture de Paris-La Villette est associée à trois écoles doctorales :

- l'école doctorale « Géographie de Paris - Espace, Sociétés, Aménagements » de Paris 1
 - l'école doctorale « Abbé Grégoire » du CNAM, toutes deux rattachées au PRES HESAM (« Hautes Études-Sorbonne-Arts et Métiers »)
 - l'école doctorale « Pratiques et théories du sens » de Paris 8.
- À ce titre elle peut co-délivrer des doctorats en architecture.

L'école doctorale « Géographie de Paris - Espace, Sociétés, Aménagements » comprend :

- l'équipe Architecture, histoire, techniques, territoires et patrimoines AHTTEP UMR 3329 AUSSER
- l'équipe Architectures, Milieux, Paysages – AMP-UMR 7218 LAVUE (Laboratoire Architecture, Ville, Urbanisme, Environnement), ENSAPLV;
- l'équipe GERPHAU (Philosophie, Architecture, Urbain) – UMR 7218 LAVUE, ENSAPLV;
- le Laboratoire Architecture Anthropologie – LAA-UMR 7218 LAVUE, ENSAPLV;

L'école doctorale « Abbé Grégoire » associe l'ENSAPLV à travers :

- le Laboratoire Espace Travail – LET-UMR 7218 LAVUE (Laboratoire Architecture, Ville, Urbanisme, Environnement)
- et l'équipe Modélisations pour l'Assistance à l'Activité Cognitive de la Conception - MAACC-UMR 3495 MAP (Modèles et simulations pour l'Architecture le Patrimoine).

L'école doctorale « Abbé Grégoire » comprend :

- le LISE (Laboratoire interdisciplinaire pour la sociologie économique), spécialisé dans le domaine du travail ;
- le CRTD (Centre de recherche sur le travail et le développement), spécialisé dans le domaine de la psychologie ;
- le CRF (Centre de recherche sur la formation), spécialisé dans le domaine de la formation ;
- le laboratoire HTTP (Histoire, Technique, Technologie, Patrimoine) ;
- le DICEN (Dispositif d'information et de communication à l'ère du numérique) spécialisé dans le domaine de la communication ;
- le LIRSA (Laboratoire interdisciplinaire de recherche en sciences de l'action), émanation du regroupement de 2 laboratoires portant sur l'économie et le management.

L'école doctorale « Pratiques et théories du sens » de Paris 8 associe l'ENSAPLV à travers :

- l'équipe GERPHAU, UMR 172 LAVUE.

ECTS – EUROPEAN CREDITS TRANSFER SYSTEM

Communs à de nombreux pays européens, les ECTS sont une unité de comptabilisation des enseignements acquis par les étudiants. 60 ECTS représentent une valeur de travail équivalent à une année à temps plein et 30 ECTS représentent un volume de travail équivalent à un semestre à temps plein. Les crédits ECTS expriment la quantité que chaque unité de cours requiert par rapport au volume global de travail nécessaire pour réussir une année d'études complète dans l'établissement, c'est-à-dire : les cours magistraux, les travaux pratiques, les séminaires, les stages, les recherches, le travail personnel et les examens ou autres modes d'évaluation éventuels. Ils représentent le volume de travail de l'étudiant requis pour chaque cours par rapport à l'ensemble des cours d'un cycle d'études. La règle de base : 1 an = 60 crédits ECTS.

ÉDITIONS DE LA VILLETTE

Les Éditions de la Villette ont été créées en 1980 par l'École d'architecture Paris-la-Villette afin d'offrir au monde universitaire, tout comme aux professionnels soucieux d'actualiser leurs connaissances, des ouvrages fondamentaux sur les domaines touchants à l'architecture, la ville, l'aménagement du territoire, le paysage. En direction des amateurs éclairés, elles développent également une activité de promotion de la culture architecturale en publiant des écrits relevant de problématiques sociales, techniques ou esthétiques liées aux arts de l'espace.

En vingt-cinq ans, plus d'une centaine d'ouvrages ont vu le jour. La politique éditoriale se concentre autour de trois axes : les ouvrages à vocation didactique, les textes fondamentaux modernes (auteurs du XIXe et du XXe siècle traduits pour la première fois en français) et les essais liés à l'actualité du monde contemporain.

Des coéditions ont été mises en place avec plusieurs partenaires, tels que la Fondation Le Corbusier.

Les Éditions de la Villette ont été lauréates du prix « La ville à lire », décerné par la revue Urbanisme et France Culture en 1997, 2005 et 2010, ainsi que du prix « Haussmann » en 2009.

Les ventes hebdomadaires pour les étudiants et les enseignants de l'école sont organisées sous l'atrium une fois par mois tout au long de l'année scolaire.

Situation : Escalier 0 RDC – Tél. / fax : 01 44 65 23 58 ou 23 59 / 23 28

Horaires d'ouverture : du lundi au vendredi, de 9 h 30 à 13 h et de 14 h à 17 h.

Directeur éditorial : Marc **Bédarida**, enseignant

Chargée d'édition : Brankica **Radic** :

Gestionnaire comptable : Philippe **Foos**
editions@paris-lavillette.archi.fr

Situation : Escalier 0 RDC – Téléphone et fax : 01 44 65 23 58 ou 23 59

→ [plus d'infos](#)

ÉGIDE

Centre français pour l'accueil des étudiants et les échanges internationaux.

Du transport au logement, de la gestion des bourses aux activités culturelles, sans oublier l'organisation d'événements, Égide met son expérience unique au service des étudiants boursiers, des chercheurs, des experts en mission et des personnalités durant leur séjour en France ou à l'étranger. → www.egide.asso.fr

28, Rue de la Grange aux Belles – 75010 Paris

Tél : 01 40 40 58 58

ÉLECTIONS

L'élection des représentants étudiants au Conseil d'administration se tient tous les deux ans.

NB : Tous les étudiants inscrits à l'ENSAPLV sont électeurs et peuvent être candidats.

EMPLOI

Des offres sont consultables sur le site Internet de l'école, rubrique Espace Professionnel, Offres de stage et d'emploi, Offre d'emplois. Cette page permet d'accéder aux différents sites susceptibles de proposer des offres ainsi qu'à celles déposées en interne par l'école «Actualités emplois».

Les panneaux sous l'atrium et à la cafétéria regroupent également des annonces. Enfin, les étudiants peuvent contacter l'association Passerelle V.

EMPLOI DU TEMPS

Chaque année, au moment des inscriptions pédagogiques, le service de l'accueil remet à chaque étudiant, sur présentation de la carte d'étudiant, le programme des enseignements par cycle (Licence) et semestre (Master) ainsi qu'un emploi du temps. Les éventuelles modifications d'emploi du temps, changements de salle ou rendez-vous à l'extérieur sont affichés sur le panneau d'affichage de chaque formations ainsi que les dernières informations du cycle concerné. Les emplois du temps peuvent être consultés à l'accueil : par formation, enseignant ou salles de cours.

ÉTUDIANTS ÉTRANGERS EN ÉCHANGE À L'ENSAPLV

Les étudiants effectuant un échange d'un an à l'ENSAPLV sont accueillis par le service des Relations internationales, qui gère le suivi de leur dossier.

Contact : Marie **Malinosky** – Tél. : 01 44 65 23 20

EXPOSITIONS

La salle d'expositions accueille une dizaine d'expositions par an dont les orientations sont proposés par les enseignants de l'école ou les étudiants, sous la tutelle pédagogique d'un enseignant. Travaux d'étudiants, travaux d'auteur (artiste, architecte, philosophe, cinéaste), les thèmes abordés sont en articulation avec les questions relatives à l'architecture, le territoire, le paysage, la ville.

Une commission bi-annuelle étudie les demandes et établit un programme.

Contact : Marie-Liesse **Sztuka** et Gilles **Enriquez**

Tél. : 01 44 65 23 71/70



FONGECIF

Les étudiants salariés ayant obtenu un congé individuel de formation (CIF) peuvent demander une formation en architecture prise en charge par le FONGECIF dont ils dépendent.

S'adresser à Catherine **Comet** pour l'instruction du dossier (au plus tard 3 mois avant le début de la formation).

GALERIE D'ARCHITECTURE (LA)

Espace d'expositions dédiées à l'architecture contemporaine et aux domaines qui lui sont proches.

11, rue des Blancs Manteaux – 75004 Paris

Tél. : 01 49 96 64 00

HABILITATION À DIRIGER LA RECHERCHE (HDR)

Enseignants chercheurs pouvant encadrer les thèses de doctorat :

Yann **Nussaume**

Architectures Milieux et Paysages (ENSAPLV)

Alessia **de Biase**

Architecture Anthropologie – UMR 7218 LAVUE (ENSAPLV)

Emmanuel **Amougou M'balla**, Jodelle **Zetlaoui-Léger**,

Christophe **Camus**

Espaces – Travail – UMR 7218 LAVUE (ENSAPLV)

Xavier **Bonnaud**, Manola **Antonoli**

GERPHAU – UMR 7218 LAVUE (ENSAPLV)

François **Guéna**

MAP-MAACC (ENSAPLV)

Karen **Bowie**, Christian **Pedelahore**, Valérie **Nègre**, Serge **Wachter**

IPRAUS-UMR 3329 AUSSER (ENSA Paris-Belleville)

HESAM UNIVERSITÉ - COMUE

HeSam Université (hautes études Sorbonne arts et métiers) est une ComUE (Communauté d'Universités et d'Établissements) qui fédère 12 établissements français d'enseignement supérieur, de formation et de recherche.

► UNE UNIVERSITÉ CONFÉDÉRALE

Permettre à nos établissements membres de réaliser collectivement ce qu'ils ne peuvent mener à bien seuls, tel est le crédo d'heSam Université. Notre ambition est celle de la création d'une université confédérale, qui respecte les prérogatives de ses membres, et profite de leurs fortes compétences pour créer de nouveaux savoirs, de nouvelles valeurs, à travers la mise en œuvre effective de l'interdisciplinarité.

En tant que lieu de recherche, de création, de savoir et de savoir-faire, tourné vers les enjeux contemporains que nos sociétés rencontrent, heSam offre de nouvelles opportunités aux acteurs de ses établissements : étudiants/auditeurs, enseignants, enseignants-chercheurs, personnels...

► 11 ÉTABLISSEMENTS MEMBRES

Centre national de la recherche scientifique

Conservatoire national des arts et métiers,

École du Louvre

École nationale d'administration

École Nationale Supérieure d'Architecture Paris-La Villette,

École nationale supérieure Arts et Métiers - ENSAM,

École nationale supérieure de création industrielle,

ESCP Europe,

Institut national d'études démographiques.

Institut national du patrimoine,

Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne.

Institut national d'histoire de l'art

heSam Université réalise une alliance inédite entre les sciences humaines et sociales (SHS), les sciences pour l'ingénieur, les sciences de la gouvernance publique et privée, le design, l'art et le patrimoine.

Les statuts de la ComUE « heSam université » sont approuvés par décret du 26/08/2015, publié au Journal officiel du 28/08/2015.

Le texte entre en vigueur le 01/09/2015.

Depuis le 2 février 2016, Jea-Luc **Delpeuch** assure la présidence de la ComUE.

Pour en savoir plus → www.hesam.eu

INFORMATIQUE

Les cours d'informatique sont dispensés en salles 103, 209 et 211. Ces dernières sont sous la responsabilité d'un professeur et sont exclusivement réservées à l'enseignement.

La mise à disposition de 15 à 20 ordinateurs portables auprès des enseignants permet la création d'une salle de cours dite «nomade».

Une armoire de rangement sera déployée afin de permettre le stockage en sécurité de ces ordinateurs.

Dans certains cas précis (diplômes, présentation pendant le cours...) et uniquement sur place, des ordinateurs portables peuvent être éventuellement

mis à disposition des étudiants.

Une autorisation écrite de leur enseignant est obligatoire.

sos@paris-lavillette.archi.fr

L'utilisation des moyens informatiques de l'ENSAPLV a pour objet exclusif de mener des activités pédagogiques d'enseignement ou de recherche. Sauf, autorisation préalable de l'administration ces moyens ne peuvent être utilisés à d'autres fins.

Chaque utilisateur s'engage à respecter les règles ci-dessous.

L'utilisateur ne doit pas :

- modifier, altérer, copier ou supprimer des informations ne lui appartenant pas;
- effectuer des activités accaparant les ressources informatiques et pénalisant la communauté (impression de gros documents, stockage de gros fichiers, téléchargement de fichiers lourds ou à partir de P2P de type Kazaa ou eMule);
- se livrer à des actes de piratage sur les machines de l'école ainsi que sur les machines d'autrui;
- effectuer des opérations pouvant nuire au fonctionnement normal du réseau;
- mettre en place un dispositif pour contourner la sécurité;
- installer et utiliser un logiciel sans autorisation;
- introduire ou modifier des données frauduleusement;

- modifier la configuration du système;
- diffuser des informations pouvant porter atteinte à la vie privée ou l'image d'autrui;
- faire l'apologie du racisme, de l'antisémitisme, de la pornographie, de la pédophilie et de la xénophobie;
- consulter des sites à caractère immoral, xénophobe, raciste, pédophile ou pornographique;
- utiliser des groupes de discussion «chat» et «forum» ou de télécharger des logiciels ou documents sauf dans le cadre d'une activité pédagogique.

L'utilisateur doit :

- respecter les règles d'accès aux ressources informatiques et d'usage des matériels informatiques. Prendre soin du matériel et des locaux mis à sa disposition;
- informer les administrateurs de toute anomalie constatée en envoyant un courriel à : sos@paris-lavillette.archi.fr.

INSCRIPTIONS/PRÉINSCRIPTIONS ET RÉINSCRIPTIONS

L'inscription administrative

L'inscription est obligatoire pour obtenir le statut d'étudiant et accéder aux différents services de l'école.

Inscription en 1^{re} année du cycle Licence

L'admission en 1^{re} année du cycle Licence fait l'objet d'une procédure de pré-inscription. Les candidats doivent utiliser l'application informatique Admission Post-Bac (APB) disponible dès le début de chaque mois de janvier; si vous êtes âgé(e) de plus de 28 ans veuillez nous contacter au service de la pédagogie et de la vie étudiante.

Une commission d'orientation de l'école examine les dossiers et détermine les candidats admis sur liste principale et ceux admis sur liste complémentaire (dans la limite de la capacité d'accueil de l'établissement).

Admission par validation des études, expériences professionnelles, acquis personnel

Une commission de validation des acquis examine les dossiers et convoque, le cas échéant, à un entretien individuel les candidats et détermine les unités d'enseignements dont ils peuvent être dispensés.

Les réinscriptions

Pendant la durée du cursus une réinscription doit être effectuée chaque année en juillet et septembre précédant la rentrée universitaire. Les modalités et les dates de réinscription sont portées à la connaissance des étudiants par email et par voie d'affichage dans l'enceinte de l'école ainsi que sur le site web.

Aucune réinscription administrative ne peut être effectuée hors délais.

L'inscription pédagogique

Les inscriptions pédagogiques sont obligatoires et semestrielles. L'étudiant ne peut s'inscrire pédagogiquement qu'aux unités d'enseignement du cycle et de l'année pour lesquels il est régulièrement inscrit administrativement. La présence aux cours, aux travaux dirigés, aux projets, aux séminaires... est obligatoire.

Les étudiants engagés dans la vie professionnelle ou assumant des responsabilités particulières dans la vie de l'école, handicapés, sportifs de haut niveau, peuvent bénéficier sous certaines conditions, d'aménagements des horaires et du contrôle des connaissances.

Conditions d'admission en 1^{re} année de premier cycle

Pour entrer en première année, les candidat(e) s doivent être titulaires ou futur(e)s titulaires du baccalauréat ou d'un diplôme équivalent. L'inscription en première année est soumise à la procédure Admission Post-Bac - APB - (obligatoire) et à un processus mis en place à l'ENSAPLV de sélection sur dossier et lettre de motivation. Elle est contrainte également par la capacité d'accueil de l'ENSAPLV. Si vous êtes âgé(e) de plus de 28 ans veuillez contacter le service de la Pédagogie et de la vie étudiante.

Conditions du bi-cursus architecte-ingénieur

L'ENSAPLV en partenariat avec l'École Spéciale des Travaux Publics (ESTP) et l'EIVP (École des ingénieurs de la ville de Paris) propose aux étudiant(e)s s'inscrivant en 1^{re} année de premier cycle, une formation d'architecte ingénieur permettant d'obtenir le double diplôme d'architecte d'État et d'ingénieur du bâtiment. À l'issue des cinq années d'études à l'ENSAPLV, les étudiant(e)s peuvent s'inscrire à l'ESTP ou à l'EIVP pour suivre les deux dernières années option bâtiment. Ainsi après une formation de 7 ans, les étudiants obtiennent un double diplôme d'architecte diplômé d'État et d'ingénieur de l'ESTP ou de l'EIVP. Ce cursus requiert l'obtention du baccalauréat série S avec mention. Un jury inter-établissements décide après examen des dossiers et entretien personnel, l'admission définitive du candidat.

Conditions d'admission dans les autres années

Pour entrer en second cycle Master, les candidat(e)s doivent être titulaires d'un diplôme d'études en architecture, ou d'un titre français ou étranger admis en dispense ou en équivalence.

Conditions d'admission en HMONP

L'habilitation à exercer la maîtrise d'œuvre en son nom propre (HMONP) est accessible de plein droit à tous les titulaires :

- d'un diplôme d'État d'architecte conférant le grade de master délivré par une école nationale supérieure d'architecture placée sous la tutelle du ministère chargé de l'architecture et habilitée à le délivrer,
- d'un diplôme délivré par des établissements d'enseignement de l'architecture qui ne sont pas placés sous la tutelle de ce ministère et reconnu par lui ou d'un titre français ou étranger admis en dispense ou en équivalence du diplôme d'État d'architecte français.

Conditions d'admission en DSA/DPEA

DSA : Titulaires d'un diplôme d'État architecte, d'architecte DPLG, d'ingénieur, d'un Master universitaire en urbanisme, de géographe, de paysagiste, ou de titres bac +5 et expériences admis en équivalence.

Un jury d'admission examine et statue sur les candidatures.

DPEA Architecture navale : titulaires d'un diplôme français ou étranger d'architecte, d'ingénieur, d'un Master d'université ou équivalent. Les candidats ne possédant pas ces diplômes, peuvent être autorisés à s'inscrire par décision individuelle du Directeur de l'ENSAPLV, sur proposition des responsables de la formation, et pouvant faire valoir une compétence professionnelle dans le domaine de l'architecture navale ou de la construction.

DPEA «Recherche en architecture» : architectes diplômés en France ou à l'étranger, titulaires de masters universitaires (mention bien ou très bien) ou d'un diplôme équivalent portant sur des enjeux spatiaux.

Étudiants en master (Architecture ou autres) sous réserve de l'obtention du diplôme en cours. Étudiants étrangers maîtrisant le niveau de langue française requis Niveau Français requis (à télécharger)

L'admission se fait dans la limite des places disponibles (50), sur examen d'un dossier de candidature par le conseil du DPEA.

Conditions d'admission en doctorat en architecture

Le candidat doit être titulaire d'un diplôme national de master ou d'un autre diplôme conférant le grade de master, à l'issue d'un parcours de formation établissant son aptitude à la recherche.

Les étudiants en architecture doivent être titulaires du diplôme d'État d'architecte avec la mention recherche. Cette mention recherche s'obtient au terme d'un parcours recherche et requiert une soutenance conjointe du PFE et du mémoire de séminaire devant un «jury recherche» ad hoc.

Certaines formations post-master (DSA ou DPEA) délivrent une mention recherche pouvant donner lieu à une équivalence.

JOURNAL OFFICIEL

Le Journal officiel contient les arrêtés et les décrets qui définissent le statut des écoles d'architecture, les études d'architecture, le statut d'étudiant et les droits d'inscriptions. S'y trouve également toute la législation relative à l'enseignement supérieur. Le décret relatif aux études d'architecture est consultable (Décret n° 2005-734 du 30 juin 2005) sur le Journal officiel paru le 1^{er} juillet 2005, JO n°152, page 10882 → [plus d'infos](#)

JOURNÉE PORTES OUVERTES

La journée «Portes ouvertes» se déroulera le samedi 28 janvier 2017 à l'ENSAPLV. L'École présentera ses missions, son projet, ses différentes formations, ses relations avec les établissements d'enseignement supérieur, son ouverture internationale.

JURIDIQUE

voir aussi **LOGEMENT - PERMANENCE JURIDIQUE**

LOGEMENT

Différents sites proposent des offres de logement:

- Crous, service du logement → www.crous.fr
- Ma piaule → www.mapiaule.com
- Hestia (logement étudiant) → www.hestia.fr
- site du logement étudiant depuis 1997 → www.adele.org
- Ville de Paris → www.paris.fr

Le guide Étudiant de Paris en téléchargement s'efforce de répondre à toutes les questions que peut se poser l'étudiant parisien : comment financer ses études, se loger, les différentes orientations scolaires, la liste des bibliothèques, les dépenses de santé... mais aussi restos, sorties, sport, loisirs → www.letudiant.fr

• Et le guide du logement sur le site de l'école – rubrique Vie étudiante.

Contact : Patricia **Bernaix** -

pbernaix@paris-lavillette.archi.fr

Tél : 01 44 65 23 17

LOGEMENT - PERMANENCE JURIDIQUE

L'ENSAPLV veut rester un lieu ouvert et solidaire, afin de ne pas être coupée des réalités de la Ville et de ses habitants. Former, éclairer, conseiller les usagers. Droit et architecture. Rapports locatifs. Guide du logement.

Contact :

Jean-Baptiste **Eyraud**, enseignant.

jbey@free.fr

MAISON DE L'ARCHITECTURE

Lieu d'exposition et de débats, soutenu par l'Ordre des architectes d'Île-de-France.

Coordonnées : 148, rue du faubourg Saint-Martin - 75010 Paris

→ www.architectes-idf.org

MAISON DES INITIATIVES ÉTUDIANTES

Ouverte du lundi au vendredi de 10 h à 22 h et le samedi de 14 h à 19 h.

La Maison des initiatives étudiantes soutient et accompagne les initiatives des étudiants en leur proposant de multiples services : domiciliation d'associations, salles de réunions et de répétitions, formations, galerie, centre de documentation.

Coordonnées : 50, rue des Tournelles - 75003 Paris

Tél. : 01 49 96 65 30

MÉDECINE PRÉVENTIVE

Une visite médicale est obligatoire pour les élèves qui s'inscrivent pour la première fois dans un établissement d'enseignement supérieur. Les convocations ont lieu entre les mois de mars et avril de l'année universitaire en cours. Une participation de 10 € est demandée.

Pour en savoir plus :

SIUMPPS

45, rue des Saint Pères - 75006 Paris.

Tél. : 01 42 86 88 08

MÉNAGE

Le nettoyage des locaux est assuré quotidiennement par une société spécialisée. Des poubelles sont réparties sur l'ensemble du site et mises à disposition de tous.

En cas de suggestions pour l'entretien des salles de cours, un cahier de liaison est disponible à l'accueil.

Les étudiants sont tenus de nettoyer leur salle après usage.

MONITEURS

La fonction de moniteur est celle d'un accueil et d'aide dans un certain nombre de services techniques de l'école.

Contact : Jacqueline **Gomes** jacqueline.gomes@paris-lavillette.archi.fr

Tél. : 01 44 65 23 11

MSP – MISE EN SITUATION PROFESSIONNELLE

Dans le cadre de la HMONP, la MSP est d'une durée équivalente à 6 mois au minimum et à temps plein.

Dans le cadre du DSA, la période de pratique professionnelle est de 4 mois à temps plein ou de 6 mois à temps partiel (500 heures). Elle peut être effectuée dans une structure professionnelle de conception et/ou d'assistance à la maîtrise d'ouvrage (programmation, montage et de suivi des processus de projet, etc.) publique ou privée, en France ou à l'étranger, ou encore dans un laboratoire de recherche si l'étudiant opte pour le parcours recherche (à l'exception de l'HMONP).

MUTUELLES ÉTUDIANTES

Les mutuelles sont des caisses complémentaires qui permettent le remboursement des frais médicaux, parfois jusqu'à 100%, en fonction des garanties que vous aurez choisies au moment de votre inscription administrative. Il y a deux mutuelles étudiantes qui gèrent aussi votre compte d'assurance maladie, que vous soyez mutualiste ou pas.

Centre 601 LMDE La mutuelle des étudiants

Centre d'accueil : 10, rue Linné – 75005 Paris Métro Jussieu

Adresse postale : académie de Paris 93699 Pantin Cedex

Tél. : 32 60 et dites LMDE → www.lmde.com

Centre 617 SMEREP

Société mutualiste des étudiants de la région parisienne Centre

d'accueil : 54, bd Saint-Michel 75006 Paris Métro Saint Michel

Adresse postale : BP 617 – 75662 Paris Cedex 14

Tél. : 01 56 54 36 34 – contact@smerep.fr

→ www.smerep.fr

OBJETS TROUVÉS

Tous les objets trouvés sont regroupés à l'Accueil et détruits à la fin de chaque semestre. Tél. : 01 44 65 23 00

OBSERVATOIRE DES DÉBOUCHÉS

L'ENSAPLV participe à toutes les enquêtes nationales conduites par son ministère de tutelle. Ces enquêtes permettent de suivre l'évolution professionnelle des diplômés en architecture. L'ENSAPLV organise également ses propres enquêtes et analyse les résultats spécifiques concernant ses diplômés.

Des annuaires sont disponibles sur www.paris-lavillette.archi.fr – rubrique Diplômés de l'école.

Par ailleurs, vous trouverez dans la rubrique Espace Pro, de nombreux documents concernant les missions des architectes, des fiches métiers, des liens utiles, de la documentation sur la profession en France et à l'international.

Contact : Juliette **Gohaud**

juliette.gohaud@paris-lavillette.archi.fr

Administration 3^e étage – Tél. : 01 44 65 23 22

ORDRE DES ARCHITECTES

L'Ordre des architectes est l'organisation professionnelle officielle des architectes. Il est nécessaire d'y être inscrit pour exercer le métier et signer un permis de construire. Il est aussi au service des étudiants. En partenariat avec les écoles d'architecture franciliennes et les différents organismes (maîtrise d'ouvrage publique et privée), l'Ordre des architectes d'Île-de-France a créé le « Guichet emplois et stages », plate-forme d'informations pour les étudiants à la recherche d'un stage dont les conventions sont téléchargeables.

Coordonnées en Île-de-France : Ordre des architectes d'Île-de-France
Couvent des Récollets,

148, rue du Faubourg Saint Martin – 75010 Paris

Tél. : 01 53 26 10 60 – Fax : 01 53 26 10 61

→ croaif@architectes-idf.org

M

O

OUVERTURE DE L'ÉCOLE

Avenue de Flandre : du lundi au vendredi de 9h à 22h et le samedi de 9h à 19h

Cambrai : du lundi au vendredi de 9h à 21h30

Les sites sont fermés pendant les vacances de Noël, de Printemps, et au mois d'août.

Ces horaires doivent être respectés par tous. Les étudiants qui souhaitent venir travailler exceptionnellement à l'école, en dehors des périodes d'ouverture, doivent déposer une demande écrite auprès de Philippe **Bourdier**, responsable de la logistique et des moyens communs, philippe.bourdier@paris-lavillette.archi.fr.

L'entrée de l'école (avenue de Flandre) est surveillée et contrôlée par une équipe de gardiens. La carte d'étudiant peut être demandée à l'entrée.

ORGANISATION DES ÉTUDES

Le premier cycle (dit Licence)

Un premier cycle d'études d'une durée normale de 3 ans

(6 semestres valant 180 ECTS au total) conduit à l'obtention du diplôme d'études d'architecture conférant le grade de licence, diplôme national de l'enseignement supérieur. Il correspond à un diplôme bac + 3 années d'études supérieures.

Ce cycle comporte 4 200 heures dont 2200 heures encadrées par des enseignants, réparties en 26 unités d'enseignement maximum, dont 6 au minimum consacrées au projet, 2 au minimum comportent les périodes de stages obligatoires correspondent à une durée d'au moins 6 semaines) et 1 comprend un rapport d'études (travail personnel écrit) et sa soutenance. À l'ENSAPLV, un étudiant peut prendre au maximum 4 inscriptions administratives annuelles en vue de l'obtention du diplôme d'études en architecture.

Le second cycle (dit Master)

Le second cycle d'une durée normale de 2 ans (4 semestres valant 120 ECTS au total) conduit à l'obtention du diplôme d'État d'architecte conférant le grade de master, diplôme national de l'enseignement supérieur. Il correspond à un diplôme bac + 5 années d'études supérieures.

Ce cycle comporte 2 600 heures dont 1 200 heures encadrées par des enseignants, réparties en 15 unités d'enseignement maximum. Les unités d'enseignement intègrent nécessairement le stage de formation pratique (d'une durée minimale de 2 mois à temps plein ou 4 mois à mi-temps), une initiation à la recherche, la préparation d'un mémoire (travail personnel d'études et/ou de recherche) et celle du projet de fin d'études (PFE). 4 unités au minimum sont consacrées principalement au projet dont celle comportant la préparation du projet de fin d'études. À l'ENSAPLV, un étudiant peut prendre au maximum 3 inscriptions annuelles en vue de l'obtention du diplôme d'État d'architecte.

L'unité d'enseignement du dernier semestre comporte la préparation du projet de fin d'études (PFE). Elle s'inscrit dans le prolongement de l'enseignement du projet dispensé lors de la formation. Le PFE est un travail personnel qui équivaut à 200 heures de travail personnel sur 1 semestre. Il fait l'objet d'une soutenance publique devant un jury.

La HMONP

L'habilitation de l'architecte diplômé d'État à exercer la maîtrise d'œuvre en son nom propre (HMONP) permet à son titulaire d'endosser les responsabilités personnelles prévues aux articles 3 et 10 de la loi n°77-2 du 3 janvier 1977 modifiée sur l'architecture (article 1 de l'arrêté du 10 avril 2007). Elle permet l'inscription au conseil régional de l'ordre des architectes.

→ [plus d'infos](#)

Le doctorat

Le candidat doit être titulaire d'un diplôme national de master ou d'un autre diplôme conférant le grade de master, à l'issue d'un parcours de formation établissant son aptitude à la recherche. Le

doctorat correspond à un diplôme bac + 8 années d'études. L'école nationale supérieure d'architecture de Paris la Villette est associée, via l'ensemble de ses laboratoires et de ses équipes de recherches qui y sont habilités, aux écoles doctorales « Géographie de Paris - Espace, Sociétés, Aménagements » de Paris 1 et « Abbé Grégoire » du CNAM à co-délivrer un doctorat en architecture.

L'ENSAPLV dispense une formation de préparation à la recherche : le DPEA « Recherches en architecture ». L'objectif de cette année de formation est de s'acculturer au milieu de la recherche en architecture et de faire une première expérience de longue durée en laboratoire. Ce post-master est construit dans un esprit d'ouverture et de transversalité afin de donner aux étudiants désirant s'engager dans un doctorat, la possibilité de découvrir, approfondir ou s'ouvrir à la recherche sur l'architecture, la ville et le paysage dans sa diversité.

Les formations spécialisées

Les études d'architecture peuvent également mener à des diplômes de spécialisation et d'approfondissement en architecture (DSA) et comporter des formations conduisant à des Diplômes Propres aux Écoles d'Architecture (DPEA).

La formation continue

Architecte-Urbaniste de l'État

→ [plus d'infos](#)

PAVILLON DE L'ARSENAL

Centre de documentation, lieu d'exposition et centre de conférences sur Paris, son histoire et son actualité architecturale. Galerie permanente sur Paris, expositions temporaires thématiques et expositions d'actualité (concours, projets...). Librairie sur l'architecture.

21, boulevard Morland – 75004 Paris

Tél. : 01 42 76 33 97

→ www.pavillon-arsenal.com

PETITES ANNONCES

Les petites annonces (offres d'emplois, locations, vente, échanges, etc...) peuvent être affichées et consultées sur les panneaux prévus à cet effet. elles doivent être datées et sont régulièrement retirées.

Situation : cafétéria – panneau associations des étudiants.

PHOTOCOPIES

Cinq photocopieurs sont à votre disposition en libre-service : bibliothèque (1), centre de documentation (1), accueil (2), atelier numérique (1 couleur). Pour utiliser ces photocopieurs, vous devez être en possession d'une carte magnétique en vente au distributeur à l'accueil.

PRÊTS D'HONNEUR

Des prêts d'honneur peuvent être accordés aux étudiants de nationalité française qui poursuivent leurs études dans un établissement d'enseignement supérieur dépendant du Ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, par un comité académique, sur appréciation de leur situation particulière. Versés en une seule fois, ils doivent être remboursés au plus tard dix ans après l'obtention du diplôme. Ils sont attribués sans intérêt et ne peuvent être cumulés avec une bourse d'enseignement supérieur.

PROGRAMMES PÉDAGOGIQUES

Les différentes formations dispensées au sein de l'école sont distribuées à la rentrée pour les premier et second cycles et pour la HMONP (sur présentation de la carte d'étudiant). Toutes sont consultables sur le site de l'école. Les autres supports sont disponibles au sein des différents services.

PROJET DE FIN D'ÉTUDES – PFE

Le projet de fin d'études, travail personnel, consiste en un projet architectural ou urbain accompagné d'un rapport de présentation. Il est préparé lors du premier semestre de la deuxième année de Master et effectué au cours du dernier semestre de la même année. Il équivaut à environ 200 heures de travail personnel sur un semestre et doit être de nature à démontrer la capacité de l'étudiant à maîtriser la conception architecturale, à mettre en œuvre les connaissances et les méthodes de travail qu'il a acquises au cours de sa formation. Il donne lieu à soutenance devant un jury.

PROPRETÉ

La propreté est la première qualité d'un espace commun partagé; c'est l'affaire de tous! Nous demandons donc à tous de se responsabiliser sur cette question.

RANGEMENT

Le personnel de ménage et les équipes de nuit de l'école ne peuvent, à eux seuls, assurer le rangement des salles. Il est demandé aux étudiants sous la responsabilité des enseignants de ranger les salles à la fin des activités.

RECHERCHE

voir aussi **DÉPARTEMENT DE LA RECHERCHE**

→ [plus d'infos](#)

RÈGLEMENT DES ÉTUDES

Le règlement des études est approuvé chaque année par le Conseil d'administration. → [plus d'infos](#)

RÈGLEMENT INTÉRIEUR

Le règlement intérieur fixe les règles de la vie commune au sein de l'école. → [plus d'infos](#)

RESPECT DES PERSONNES COMPORTEMENT GÉNÉRAL

L'ENSAPLV est un espace de dialogue, d'écoute et de tolérance mutuelle, fondé sur le respect du principe de laïcité de l'enseignement supérieur.

Le comportement des personnes à l'intérieur de l'établissement doit être conforme aux règles communément admises en matière de respect d'autrui et de civilité ainsi qu'aux lois et règlements en vigueur. Notamment, il ne doit pas être de nature à :

- porter atteinte à l'ordre public et au bon fonctionnement de l'école ;
- perturber le bon déroulement des activités pédagogiques, administratives, culturelles ou de toute manifestation au sein de l'école (notamment par des volumes sonores trop importants);
- porter atteinte à la santé, l'hygiène et la sécurité des personnes.

Chacun a droit au respect de sa personne. Il ne sera admis aucun comportement irrespectueux, agressif ou humiliant, aucune agression verbale ou physique à l'égard de quiconque au sein de l'établissement : personnel enseignant, personnel administratif et technique, étudiants. Tout contrevenant à ces dispositions s'expose à des sanctions disciplinaires.

RESPECT DES LOCAUX ET DES MATÉRIELS

Chacun est tenu au respect des règles de vie collective à l'intérieur de l'établissement et notamment au respect de la propreté de tous les lieux. En outre il est interdit de consommer de la nourriture ou des boissons dans les services pédagogiques.

La propreté et l'entretien des lieux dépendent des efforts de chacun, qu'il soit enseignant, membre du personnel administratif et technique ou étudiant.

Ainsi, après chaque cours, réunion, rendu de projet ou soutenance, les espaces utilisés doivent être rangés et remis en état selon leur configuration initiale ; gobelets, papiers et autres détritiques doivent être déposés dans les poubelles, ceci dans le souci du respect des prochains utilisateurs des lieux.

Il est impératif de respecter les mobiliers des salles de cours, notamment les tables et les chaises et d'éviter toute dégradation des lieux et des matériels : tags sur les murs, tables et chaises. Notamment, il est obligatoire d'utiliser un tapis de découpe (format A3 au minimum) pour éviter d'endommager les plateaux des tables avec les cutters et de protéger sols, murs et plateaux des tables lors des collages et peintures, particulièrement lorsqu'il s'agit de colles et peintures en bombes.

Les matériels mis à disposition (photocopieurs, tireuses de plans, ordinateurs, imprimantes...) doivent être utilisés avec le plus grand soin. Ils sont destinés à un usage collectif et sont placés sous la sauvegarde commune.

En cas de doute, de panne ou de dysfonctionnement constaté, il est impératif de s'adresser aux responsables des services compétents. En cas de détérioration ou de perte, les matériels pédagogiques de l'école : photo, vidéo, ordinateurs portables, supports numériques, ouvrages, revues, etc., devront être remplacés.

RESTAURATION

Restaurants universitaires les plus proches :

Bichat : 16, avenue Henri Huchard – 75018 Paris

Rabelais : 2, av. de la porte de Clignancourt – 75018 Paris

ESCP (École supérieure de commerce de Paris) :

79, av. de la République – 75011 Paris

SALARIÉS

Tout(e) salarié(e) peut demander à bénéficier d'un statut d'étudiant engagé dans la vie professionnelle (EVP) à condition d'effectuer au moins 60 heures par mois ou 120 heures par trimestre. Le contrat de travail doit être valable et non morcelé sur l'entière année universitaire concernée, autrement dit du 1^{er} octobre année n au 31 juillet n+1.

Ce statut permet d'être dispensé de l'assiduité aux cours mais pas aux travaux dirigés et travaux pratiques. Dans tous les cas, il est préférable d'en avvertir les enseignants concernés qui conviendront alors des aménagements possibles. Une copie du contrat de travail sera alors demandée lors de l'inscription pédagogique.

SALLE 100

Espace entièrement rénové en 2011, la salle 100 est l'espace de libre travail étudiant. Afin qu'il reste un espace de qualité, il doit être respecté. Les étudiants doivent - s'ils veulent en conserver l'usage - utiliser des tapis de découpe et jeter les matériaux non-utilisés dans des poubelles et non à même le sol ! Ranger et nettoyer l'espace après usage.

SECOURISME

Tout le personnel du service de l'accueil est formé aux premiers secours.

SERVICES ADMINISTRATIFS – DIRECTION, PÉDAGOGIE, RELATIONS INTERNATIONALES, PERSONNEL

144 rue de Flandre, 3^e étage

Heures d'ouverture :

Lundi, mardi, jeudi : 9h30-13h

Mardi, jeudi et vendredi : 14h30-17h fermé le mercredi

SECURITÉ SOCIALE

Les dossiers d'assurance sont gérés par la mutuelle étudiante choisie lors de l'inscription (Voir : Mutuelles étudiantes).

Adresse des régimes spéciaux étudiants :

173, rue de Bercy – 75012 Paris → <http://www.ameli.fr>

Contact : Service de la pédagogie et de la vie étudiante

Tél. : 01 44 65 23 12

SERVICE DE LA PÉDAGOGIE ET DE LA VIE ÉTUDIANTE

Catherine **Comet**, responsable

Tél. : 01 44 65 23 12

CYCLE LICENCE, Bureau 9

Bernard **Coiffet** Tél. : 01 44 65 23 13

- Gestion et suivi de la procédure de préinscription APB
- Inscriptions et réinscriptions, Sécurité sociale
- Gestion et suivi pédagogique des étudiants de 1^{re} année

Soraya **Sergent** Tél. : 01 44 65 23 21

- Gestion et suivi pédagogique des étudiants de Licence 3 et des stages de Licence et Master (ouvrier, chantier et de première pratique)

Sébastien **Petitjean** Tél. : 01 44 65 23 78

- Gestion et suivi pédagogique des étudiants de Licence 2, Validation des études et expérience professionnelle (VAE), Campus France (DAP), transferts.

CYCLE MASTER, Bureau 7

Agnès **Mirandel** Tél. : 01 44 65 23 18

- Gestion et suivi pédagogique des étudiants inscrits en M1 et M2
- Organisation des sessions de PFE
- Gestion des diplômés ADE

VIE ÉTUDIANTE, Bureau 7

Patricia **Bernaix** Tél. : 01 44 65 23 17

- Vie étudiante, associative, bourses et logements.

HMONP, Bureau 9

Soraya **Sergent** Tél. : 01 44 65 23 21

- Mise en œuvre et suivi de la procédure d'inscription en HMONP
- Gestion et suivi pédagogique de la HMONP

BI-CURSUS et STAGES MASTER, Bureau 8

Laurence **Probst** Tél. : 01 44 65 23 16

- Gestion et suivi des stages de Master
- Gestion et suivi des étudiants en bi-cursus

FORMATIONS POST-MASTER DSA, DPEA, DPEA RECHERCHE, Bureau 5

Marie-Françoise **Sotto** Tél. : 01 44 65 23 12

En cas de litiges ou bien si vous souhaitez des informations plus générales sur le déroulement de votre cursus, vous pouvez prendre un rendez-vous, auprès de Catherine **Comet**, responsable du Service de la pédagogie et de la vie étudiante, catherine.comet@paris-lavillette.archi.fr

SERVICE DES RELATIONS INTERNATIONALES

Pour les séjours d'études à l'étranger Administration – 3^e étage - Bureaux 4 et 12 :

Danielle **Hugues**, responsable

danielle.hugues@paris-lavillette.archi.fr Tél. : 01 44 65 23 19

Justine **Simonot**

justine.simonot@paris-lavillette.archi.fr Tél. : 01 44 65 23 27

Marie **Malinosky**

marie.malinosky@paris-lavillette.archi.fr Tél. : 01 44 65 23 20

SIGNALÉTIQUE

Pour s'orienter vers une salle ou un amphithéâtre : le premier chiffre de 0 à 3 indique l'étage, les deux derniers chiffres indiquent le numéro de l'escalier, numérotés de 1 à 14 en partant de l'entrée.

Exemples : Amphi 011 : rez-de-chaussée, escalier 11

Salle 105 : 1^{er} étage, escalier 05

SITE INTERNET

→ www.paris-lavillette.archi.fr

Il regroupe tous les renseignements pratiques et administratifs concernant l'école et l'actualité architecturale. Pour toutes nouvelles informations qui pourraient intéresser la vie de l'école, n'hésitez pas à contacter le webmaster au rez-de-chaussée, face à l'accueil.

Contact : Gilles **Enriquez**

gilles.enriquez@paris-lavillette.archi.fr

Tél. : 01 44 65 23 70

STAGES

Le premier cycle des études d'architecture comporte deux périodes de stage d'égales durées (3 semaines minimum) :

Le stage « ouvrier et/ou chantier » et le stage « de première pratique » destinés à appréhender la diversité des pratiques professionnelles.

Le stage « de formation pratique » du second cycle se déroule sur deux mois à temps plein (8 semaines minimum) en une ou deux périodes.

Les stages peuvent être effectués pendant la période réservée de l'inter-semestre en février ou pendant les congés scolaires d'été.

La mise en situation professionnelle du DSA (Diplôme de spécialisation et d'approfondissement en architecture) peut être effectuée dans le cadre d'un stage. Les démarches administratives sont à effectuer au moins quinze jours avant le début du stage, aucune convention de stage ne pouvant être établie après la date de début du stage.

Une liste d'offres de stages est consultable sur le site Internet de l'école : rubrique Stages – Offres de stages.

Pour envoyer une offre de stages : stages@paris-lavillette.archi.fr

Pour toutes informations complémentaires, consulter le site Internet de l'école à la rubrique « Stages » où le Guide des stages peut être consulté ou téléchargé : principes régissant les stages à l'ENSAPLV, présentation des stages, démarches administratives et pédagogiques, dispositions réglementaires.

Toute demande de dérogations aux règles générales présentées dans le guide des stages doit faire l'objet d'une demande écrite auprès de la Commission des stages.

Contacts : Pour le cycle Licence, Soraya **Sergent** - 01 44 65 23 21

soraya.sergent@paris-lavillette.archi.fr

La mise en situation professionnelle en DSA

Le DSA (Diplôme de Spécialisation et d'Approfondissement en Architecture) comprend une période de pratique professionnelle qui peut être faite dans le cadre d'un stage. (voir MSP)

STATUT DE L'ÉCOLE

L'école nationale supérieure d'architecture de Paris la Villette est un établissement public à caractère administratif (décret n° 86.390 du 10/03/86) sous la tutelle du ministère de la Culture et de la Communication, direction générale des patrimoines.

TABAC

Le décret n° 2006-386 du 15 novembre 2006 visant à protéger la santé des non fumeurs et des fumeurs limite la consommation de tabac dans les lieux affectés à un usage collectif. Les locaux d'enseignement rentrent dans le champ d'application de la loi et il n'est pas possible d'y aménager des locaux réservés aux fumeurs. Il est donc interdit de fumer dans tous les lieux fermés et couverts de l'école dont l'Atrium. Il reste cependant possible de fumer dans les espaces découverts. À ce titre, des cendriers sont installés dans les cours ouvertes.

Les fumeurs sont priés de respecter les non-fumeurs afin qu'ils ne souffrent pas de tabagisme passif.

TAÏGA

Consultable à distance et accessible par mot de passe individuel, le portail étudiants Taïga vous permet d'accéder à un espace personnel. Il vous sera ainsi possible, à l'issue des inscriptions administratives et pédagogiques :

- d'accéder à toutes les fiches d'enseignement ;
- d'imprimer des certificats de scolarité ou attestations d'inscription ;
- d'accéder aux fichiers (cours ...) mis en ligne par vos enseignants ;
- d'écrire à vos enseignants ;
- de consulter vos notes ;
- de répondre aux questionnaires d'évaluation des enseignements.

Chaque étudiant recevra par courrier électronique son nom d'utilisateur et son mot de passe.

TAXE D'APPRENTISSAGE

La taxe d'apprentissage peut être versée à l'école par les entreprises ou agences qui le désirent. C'est le seul impôt dont elle détermine en partie l'affectation. Pour l'ENSAPLV, c'est une ressource propre aujourd'hui indispensable. Elle contribue au développement du fonds documentaire, à la tenue de conférences et d'expositions de qualité.

La perception de cette taxe par notre école a déjà permis de soutenir de nombreux projets essentiels dans la formation des architectes et des métiers de l'architecture, notamment en développant un parc de libre service informatique en constante évolution ainsi que des programmes d'échanges et de coopération inter-universitaires à travers des workshops et des voyages pédagogiques en France et dans le monde entier. Versement de la taxe d'apprentissage : par l'intermédiaire d'un organisme collecteur au choix de l'entreprise ou par une chambre de commerce et d'industrie en lui demandant d'effectuer le versement à l'ENSAPLV en indiquant le numéro Siret de l'École : n° 19751875600014

Dans ce cas, nous vous prions de bien vouloir nous informer de cette démarche par courrier. Vous pouvez également faire une donation ou dotation de matériels utilisables à des fins pédagogiques.

Juliette **Gohaud**, Responsable du développement et des partenariats
Administration 3^e étage
juliette.gohaud@paris-lavillette.archi.fr
Tél. : 01 44 65 23 22

TEST DE CERTIFICATION DE LANGUES

Anglais : deux possibilités pour certifier la capacité des candidats non anglophones à utiliser et à comprendre l'anglais tel qu'il est parlé et écrit dans un contexte universitaire. (Le TOEIC n'est pas toujours reconnu par nos partenaires anglophones)

IELTS, (International English Language Testing)

Ce test est organisé tous les quinze jours par le British Council 9, rue de Constantine – 75340 Paris Cedex 7

Tél. : 01 49 55 73 00

L'évaluation requise dans la plupart des établissements partenaires anglophones correspond à 6,5. Ce test est reconnu par tous nos partenaires.

TOEFL, *Test of English as a Foreign Language*, est un test nord-américain. L'évaluation requise pour un échange à Georgia Tech par exemple est 550 (test papier), 213 (test ordinateur) ou 79 (test informatique).

L'école organise le dernier samedi de janvier, des tests linguistiques pour les candidats au départ vers des destinations hispanophones, germanophones et italiennes.

TRANSFERT ENTRE ÉCOLES NATIONALES SUPÉRIEURES D'ARCHITECTURE

Les transferts ne sont possibles qu'entre des écoles nationales supérieures d'architecture françaises. Ils se font normalement entre le premier cycle et le second cycle. Aucun transfert ne peut s'effectuer en cours de Licence, sauf cas de force majeure. En cours de Master, la demande de transfert de l'étudiant est soumise à l'accord des deux directeurs concernés.

En cas de changement d'école et afin de faciliter l'inscription et obtenir des équivalences, les demandes doivent être déposés avant la mi-juin.

Contact : Sébastien **Petitjean**, Bureau 9

Tél. : 01 44 65 23 78 - sebastien.petitjean@paris-lavillette.archi.fr

URGENCES

Centre anti-poison : 01 40 05 48 48

Drogues Alcool Tabac info service : 113

Institut Prévention Accident Domestique : 112

Samu, urgences médicales : 15

Police/Gendarmerie : 17

Pompiers : 18

SOS médecins : 08 20 33 24 24

Secours médical depuis un téléphone portable : 112

EDF dépannage : 08 10 33 30 69

GDF dépannage : 08 10 60 20 20

Service urgence des eaux : 08 10 00 07 77

Écoute Étudiant : 08 10 50 58 01

Allo service public : 39 39

VALIDATION DES ACQUIS

Toute personne qui s'inscrit pour la première fois dans une école nationale supérieure d'architecture française, peut demander une validation qui donne lieu à des équivalences (au vu des diplômes acquis et/ou de l'expérience professionnelle).

Les dossiers de demande d'équivalence devront être remis à l'administration entre le mois de février et le mois d'avril. Les étudiants dont les études d'architecture ont été interrompues depuis plus de trois années peuvent solliciter de nouveau une validation d'acquis.

Contact : Sébastien **Petitjean** – Administration 3^e étage

Service de la pédagogie et de la vie étudiante – Bureau 9

Tél. : 01 44 65 23 78 - sebastien.petitjean@paris-lavillette.archi.fr

VOYAGES D'ÉTUDES

Dans le cadre de leurs cours, certains enseignants organisent des voyages d'études en France ou à l'étranger. Si vous êtes intéressés, renseignez-vous auprès d'eux dès le début de l'année afin de connaître les dates et les conditions de séjour (l'école ne prend en charge qu'une partie des frais de déplacement et de séjour).

VIDÉOTHÈQUE

Les collections :

1 500 vidéocassettes et plus de 2 810 DVD

4 revues : Cahiers du cinéma, Images documentaires, Positif, Télérama

Le Fonds Pierre Mariétan « Environnement acoustique architectural » (87 CD audio)

Accès aux collections

Le fonds vidéo est [accessible en ligne](#). Ce catalogue informatisé permet d'identifier, de localiser les documents et de connaître leur disponibilité. Chaque lecteur peut consulter son compte à distance pour connaître la situation de prêt, faire des réservations sur les films documentaires et sur les revues, faire des suggestions d'achat.

Bande annonce de la Vidéothèque

Trimestriel qui propose de découvrir les dernières acquisitions et informe sur les événements hors les murs et propose une sélection de podcasts.

Consultation et prêt

Modalités de prêt à domicile :

DVD, vidéocassettes et revues : une semaine

Archives sonores : prêt soumis à l'autorisation de Pierre Mariétan

Heures d'ouverture : du lundi au vendredi de 11h à 18h30 sauf le mercredi de 14h30 à 18h30

Situation : 2^e étage - escalier 1B - Tél. : 01 44 65 23 34

VIE ÉTUDIANTE

Le Bureau de la Vie Étudiante (BVE) est un service de l'école à l'écoute des étudiants et de leurs besoins au quotidien. Il est plus particulièrement mobilisé sur les questions de bourses aux étudiants (Crous...), de logement et de la vie associative.

Contact : Patricia **Bernaix**, pbernaix@paris-lavillette.archi.fr

Tél. : 01.44.65.23.17 - Bureau

CEAM Carte européenne d'assurance maladie